



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

**PARTENARIAT POUR UN
GOUVERNEMENT
OUVERT**

RAPPORT D'AUTOEVALUATION A MI-PAROURS

**PLAN D' ACTIONS NATIONAL
2016-2018**

Septembre 2017

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ANNEXES	4
I. INTRODUCTION	5
II. LES ACTIONS MENEES PAR LA COTE D'IVOIRE	6
III. PROCESSUS D'ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS NATIONAL 2016-2018.....	9
III.1 Participation et co-cr�ation tout au long du cycle OGP	9
III.2 Participation et co-cr�ation lors de l'�laboration du Plan d'Actions National.....	9
III.3 Participation et co-cr�ation lors de la mise en �uvre, du suivi et de l'�valuation du Plan d'Action National.....	10
III.3.1 R�unions du CT-OGP	10
III.3.2 Rencontres avec les structures en charge de la mise en �uvre des engagements.....	11
III.3.3 Participation du CT-OGP � la mise en �uvre de certains engagements.....	11
III.3.4 S�minaires de suivi avec la plateforme de la soci�t� civile pour l'OGP	12
III.3.5 Consultations r�gionales publiques	12
IV. RECOMMANDATIONS DU MECANISME DE RAPPORT INDEPENDANT (IRM)	12
V. MISE EN �UVRE DES ENGAGEMENTS DU PLAN D' ACTIONS NATIONAL	12
VI. EVALUATION DES ENGAGEMENTS	16
VI.1 Engagement 1 : Publier le nombre de carats de diamant export� � partir de la C�te d'Ivoire ainsi que les certificats du Processus de Kimberley y aff�rents chaque ann�e	16
VI.2 Engagement 2 : Cr�er et rendre fonctionnel cinq Comit�s de D�veloppement Local Minier (CDLM).....	19
VI.3 Engagement 3 : Publier tous les textes fiscaux et douaniers.....	23
VI.4 Engagement 4 : Publier les Communications en Conseil des Ministres sur l'�xecution trimestrielle du budget (45 jours apr�s la fin du trimestre).....	25
VI.5 Engagement 5 : Publier les Communications en Conseil des Ministres sur les op�rations de passation des march�s publics trimestriellement (45 jours apr�s la fin du trimestre)	27
VI.6 Engagement 6 : Interconnecter cinq Universit�s et deux Grandes Ecoles publiques.....	29
VI.7 Engagement 7 : Cr�er l'Universit� virtuelle de C�te d'Ivoire.....	32
VI.8 Engagement 8 : Offrir un guichet unique virtuel de demande et r�ception des services publics en vue de faciliter l'acc�s aux informations de l'Administration Publique.....	36
VI.9 Engagement 9 : Cr�er et rendre fonctionnel un portail Open Data C�te d'Ivoire	39
VI.10 Engagement 10 : Cr�er et rendre fonctionnel un observatoire National sur la comp�titivit�	43
VI.11 Engagement 11 : Promouvoir la loi d'acc�s � l'information d'int�r�t Public n�2013-867 du 23 d�cembre 2013.....	47
VI.12 Engagement 12 : Garantir la libert� de la Presse et la pluralit� d'expression	50

VI.13	Engagement 13 : Mettre en place cinq Comités Communaux de Lutte contre le Racket (CCLR)	53
VI.14	Engagement 14 : Promouvoir le budget participatif dans cinq communes.....	56
VI.15	Engagement 15: Créer et rendre fonctionnel un Observatoire National sur la Qualité des Services Financiers	60
VII.	ECHANGES ET APPRENTISSAGES AVEC LES PAIRS	62
VIII.	CONCLUSION, AUTRES INITIATIVES ET ETAPES SUIVANTES.....	63
VIII.1	Leçons apprises	63
VIII.2	Autres initiatives.....	63
VIII.3	Etapes suivantes	64
VIII.4	Conclusion	64
IX.	ANNEXES.....	65

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: Cadre globale de participation et de co-création	65
Annexe 2: Point des différentes rencontres pendant l'élaboration du Plan d'Actions National 2016-2018.....	66
Annexe 3: Liste des organisations membres de la plateforme de la société civile pour l'OGP	68

I. INTRODUCTION

Le Gouvernement ivoirien, depuis 2011, a pris plusieurs mesures et mené diverses actions en vue de repositionner le pays dans le concert des nations après la longue crise qu'il a vécu. Au niveau de la gouvernance en particulier, la Côte d'Ivoire participe à plusieurs initiatives qui ont en commun l'amélioration de la transparence dans la gestion des affaires publiques et la simplification d'un ensemble de procédures et démarches administratives. Ainsi, la Côte d'Ivoire est engagée dans l'évaluation Doing Business de la Banque Mondiale, le Millenium Challenge Corporation (MCC) du Gouvernement américain, l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE), le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) de l'Union Africaine, etc.

La Côte d'Ivoire a pris en compte la recherche permanente de la transparence afin de garantir son progrès économique, social et humain au profit de sa population, et surtout de rassurer ses partenaires locaux et extérieurs quant à sa capacité de résilience face aux défis inhérents à la vie de toute nation.

Les efforts dans plusieurs domaines, notamment, sur les plans économique, diplomatique, social, humain et sécuritaire, ont permis de consolider les fondamentaux du pays, d'améliorer considérablement la gouvernance pour le bien-être des populations.

Pour assurer plus d'impact à son action, le Gouvernement ivoirien, sous le leadership de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, a surtout œuvré pour la satisfaction des attentes des citoyens à travers leur implication et la transparence dans la gestion des affaires publiques.

Ainsi, le Gouvernement ivoirien est convaincu que la transparence, la culture de la redevabilité, la lutte contre la corruption, et surtout l'implication et la participation effectives des citoyens dans la conduite de l'action publique sont des conditions indispensables pour assurer une stabilité socio-politique à court, moyen et long terme pour un développement économique inclusif et durable.

Cette vision du Gouvernement s'inscrit en droite ligne des principes de base du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert. Aussi, la Côte d'Ivoire a-t-elle trouvé en l'Open Government Partnership (OGP) l'initiative à même de garantir des lendemains meilleurs aux citoyens. Par ailleurs, cette initiative offre d'énormes opportunités d'apprentissage et d'amélioration du processus de conduite de l'action publique, à travers les partages d'expériences avec les pairs.

La Côte d'Ivoire a été admise officiellement comme membre du Partenariat, le 28 octobre 2015. Elle a élaboré son premier Plan d'Actions National 2016-2018 qui a été transmis le 30 juin 2016, comme prévu par l'agenda des instances de l'OGP. Depuis le 1^{er} juillet 2016, la Côte d'Ivoire met en œuvre son premier Plan d'Actions National de Gouvernement Ouvert. A mi-parcours de cette mise en œuvre, la Côte d'Ivoire présente son Rapport d'Auto-évaluation qui doit être transmis au plus tard à la fin du mois de septembre 2017.

II. LES ACTIONS MENEES PAR LA COTE D'IVOIRE

L'engagement de la Côte d'Ivoire dans ce partenariat remonte à la déclaration solennelle de Monsieur le Premier Ministre, au cours du Sommet OGP de Londres en 2013. Pour traduire cette volonté, le Premier Ministre a pris l'arrêté N°300/PM/CAB du 31 juillet 2014 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité Interministériel pour **l'éligibilité** de la Côte d'Ivoire à l'Open Government Partnership, en abrégé CI-OGP.

Après l'éligibilité en juillet 2015 et l'adhésion en octobre 2015, cet arrêté a été remplacé par l'arrêté N°251/PM/CAB du 04 avril 2016 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité Interministériel pour **la mise en œuvre du processus** de l'Open Government Partnership en Côte d'Ivoire, en abrégé CI-OGP. Le CI-OGP est le cadre institutionnel de gestion du partenariat au niveau national ; c'est le Comité de Pilotage. Il est chargé notamment de:

- adopter la stratégie d'élaboration et de mise en œuvre des Plans d'Actions de Gouvernement Ouvert de la Côte d'Ivoire ;
- valider les Plans d'Actions Nationaux de Gouvernement Ouvert de la Côte d'Ivoire ;
- valider les programmes et projets visant le suivi de la mise en œuvre des Plans d'Actions Nationaux ;
- émettre des avis et recommandations en vue de la bonne conduite du processus OGP en Côte d'Ivoire.

Le CI-OGP, présidé par le Premier Ministre comprend les membres suivants :

- le Ministre chargé de l'Intérieur ;
- le Ministre chargé de la Justice ;
- le Ministre chargé de la Promotion des Femmes ;
- le Ministre chargé de l'Economie et des Finances ;
- le Ministre chargé du Budget ;
- le Ministre chargé de l'Industrie, **Point Focal** ;
- le Ministre chargé de l'Economie Numérique et de la Communication ;
- le Ministre chargé de la Modernisation de l'Administration ;
- un représentant du Président de la République.

Le secrétariat du CI-OGP est assuré par le Président du Comité Technique

Sous la supervision du CI-OGP, le Comité Technique (CT-OGP), organe opérationnel composé des représentants des Ministères siégeant au CI-OGP, des représentants du secteur privé et de la société civile, conduit au quotidien le processus.

Le processus de renforcement de la transparence s'est accéléré avec la prise de mesures telles que :

- l'Ordonnance n°2013-660 du 20 septembre 2013 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées, qui prescrit la déclaration de patrimoines des Elus, des Agents Publics et des Hauts Fonctionnaires de l'Etat ;

- l'Ordonnance n°2013-661 du 20 septembre 2013 fixant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance ;
- la loi n°2013-867 du 23 décembre 2013 relative à l'accès à l'information d'intérêt public ;
- le décret n°2014-462 du 06 août 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Commission d'Accès à l'Information d'intérêt Public et aux Documents Publics, en abrégé CAIDP ;
- le décret N°2014-787 du 11 décembre 2014 portant nomination des membres du Conseil de la Commission d'Accès à l'Information d'intérêt Public et aux Documents Publics, en abrégé CAIDP ;
- la publication des projets de loi de finances dans les délais impartis ;
- la publication du rapport d'audit (loi de règlement, déclaration générale de conformité, rapport définitif de l'exécution du budget) dans les délais impartis.

Toutes ces actions ont permis à la Côte d'Ivoire d'être admise officiellement comme membre du partenariat, le 28 octobre 2015 et d'élaborer son premier Plan d'Actions National 2016-2018 qui a été transmis le 30 juin 2016, comme prévu par l'agenda des instances de l'OGP.

Le Plan d'Actions National OGP 2016-2018 de la Côte d'Ivoire contient au total quinze (15) engagements qui contribuent à relever les grands défis de l'OGP. Ainsi :

- l'engagement 1 contribue à améliorer l'accès à l'information sur la production et la commercialisation du diamant ivoirien ;
- l'engagement 2 consacre l'implication et la participation des citoyens dans la conception et la gestion des projets financés par les fonds provenant de l'exploitation minière dans les localités impactées par l'activité ;
- les engagements 3, 4 et 5 améliorent l'accès à l'information sur les questions de fiscalité, de budget et de passation de marchés publics ;
- l'engagement 6 met à contribution les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) en vue de faciliter l'accès à l'information et améliorer la qualité de l'enseignement supérieur face à diverses difficultés, notamment une insuffisance de ressources pédagogiques pour assurer un enseignement uniforme de toutes les matières dans les établissements publics ;
- l'engagement 7 vise à améliorer l'accès à un enseignement universitaire de qualité grâce aux TIC, dans un contexte de forte croissance de la population estudiantine ;
- l'engagement 8 qui vise la dématérialisation d'un ensemble de procédures administratives devrait faciliter l'accès des citoyens à celles-ci, grâce aux Technologies de l'Information et de la Communication ;
- l'accès à l'information constitue une préoccupation permanente pour les citoyens. Dans ce sens, l'engagement 9 apporte un début de réponse à cette situation par la

possibilité d'accéder aux informations à partir d'un canal unique qui est la plateforme <https://data.gouv.ci/> ;

- l'engagement 10 vise aussi l'amélioration de l'accès à l'information à travers la mise à disposition d'informations sur l'évolution des facteurs de compétitivité de l'économie nationale pour renforcer l'efficacité de l'action gouvernementale en matière d'amélioration de la performance économique ;
- la loi d'accès à l'information d'intérêt public n°2013-867 du 23 décembre 2013 a contribué à l'éligibilité de la Côte d'Ivoire à l'OGP. Le plus important concernant cette loi, c'est qu'elle permette de renforcer le droit des citoyens à l'information et qu'elle soit surtout connue des principaux bénéficiaires. L'engagement 11 vise cet objectif, à travers les missions de la Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt Public et aux Documents Publics (CAIDP) ;
- l'engagement 12 vient réaffirmer la volonté de la Côte d'Ivoire de libéraliser l'espace télévisuel et de garantir la liberté de la presse ;
- les engagements 13 et 14 impliquent une participation active des citoyens à la lutte contre le racket à travers une appropriation locale de cette lutte et la pratique du budget participatif dans les collectivités décentralisées ;
- enfin, l'engagement 15 vise à améliorer la protection des consommateurs de services financiers à travers une éducation financière des citoyens.

L'ensemble des engagements a été arrêté à la suite de plusieurs séances de travail entre les différentes parties, à savoir, l'administration publique, le secteur privé et la société civile. Au terme desdites séances, la pertinence de ces engagements a été admise par l'ensemble des acteurs qui ont pu faire un parallèle entre ceux-ci et les grands défis de l'OGP que sont, **l'amélioration des services publics, la promotion de l'intégrité publique, la gestion plus efficace des ressources publiques, la création de communautés plus sécurisées et l'augmentation de la responsabilité des entreprises.**

Conformément au cycle de vie des plans d'actions OGP, l'ensemble des engagements inscrits dans le premier Plan d'Actions National 2016-2018 de notre pays sont prévus pour être réalisés au plus tard le 30 juin 2018.

III. PROCESSUS D'ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS NATIONAL 2016-2018

III.1 Participation et co-cr ation tout au long du cycle OGP

D s son adh sion   l'OGP, la C te d'Ivoire a privil gi  l'approche participative pour la conduite du processus en impliquant toutes les parties prenantes notamment l'Etat, le secteur priv  et la soci t  civile.

Cette collaboration s'est traduite tout au long du cycle OGP par divers cadres de discussion (annexe 1),   savoir : les rencontres du CI-OGP, les rencontres du CT-OGP, les rencontres entre le CT-OGP et les structures en charge des engagements, les rencontres entre le CT-OGP et la soci t  civile et enfin les consultations r gionales.

III.2 Participation et co-cr ation lors de l' laboration du Plan d'Actions National

Le Plan d'Actions National 2016-2018 de la C te d'Ivoire est le fruit d'une co-cr ation du Gouvernement, du secteur priv  et de la soci t  civile. Le processus s'est construit autour de cinq types de rencontres :

- **Les rencontres du Comit  Interminist riel OGP (CI-OGP)** ont permis de passer en revue les projets du Gouvernement s'inscrivant dans l'esprit OGP avant de donner le quitus au Comit  Technique OGP (CT-OGP) pour entreprendre toutes les rencontres et consultations n cessaires. Des th matiques ont pu  tre d gag es pour la pr paration des diff rentes rencontres.
- **Le Comit  Technique OGP (CT-OGP)** a conduit au quotidien le processus d' laboration du plan d'actions. Dans ce cadre, il a entrepris et g r  toutes les consultations avec les diff rentes parties prenantes. Plusieurs rencontres ont pu  tre organis es entre les membres du Comit  Technique pour convenir d'une approche lors de l' laboration du plan d'actions ;
- **Les rencontres CT-OGP/structures** en charge de la mise en  uvre des engagements ont eu lieu pendant et apr s l' laboration du plan d'actions national. L' laboration du plan d'actions national a enregistr  une forte participation des structures en charge des th matiques arr t es par le CI-OGP. Il s'est agi d' changer sur le lien entre ces th matiques et les principes de l'OGP et de s'assurer de la disponibilit  des financements ainsi que de la possibilit  de r alisation des engagements y aff rents dans les d lais pr vus ;
- **Les rencontres tripartites CT-OGP/soci t  civile/secteur priv ** ont commenc  avec l'atelier de formation tenue sur les techniques d' laboration d'un plan d'actions OGP en janvier 2016. Cet atelier a permis aux participants d'avoir une m me compr hension des exigences de l'OGP ainsi que la mani re dont ce partenariat doit  tre conduit en C te d'Ivoire. Deux jours durant, cette rencontre a permis de poser les fondements de la collaboration entre les diff rentes parties prenantes. Quinze organisations de la soci t  civile et dix-neuf structures publiques ont pu prendre part

à cette formation délivrée par des experts venus de pays membres de l'OGP ayant déjà à leur actif un Plan d'Actions (Tunisie et Libéria). Les Organisations Non Gouvernementales internationales telles que l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID), le National Democratic Institute (NDI) et la World Wide Web Foundation ont contribué à la formation des participants. De même, l'Unité de Soutien de l'OGP a partagé l'expérience de pays pairs par téléconférence avec les participants. Les rencontres tripartites se sont poursuivies tout au long du processus d'élaboration du plan d'actions, avec les consultations régionales et l'atelier de pré-validation du Plan d'Actions National 2016-2018. Des représentants du Parlement ont également pris part aux travaux ;

- **Les consultations régionales** rassemblent une plus grande diversité de participants. Outre la société civile, les autorités préfectorales, les élus, les forces de défenses et de sécurité, les chefs de services des ministères, les autorités coutumières, les représentants des confessions religieuses, les responsables des jeunes et les représentantes des femmes ont participé aux dites consultations. Après la consultation pilote d'Abidjan, les populations de cinq grandes villes du pays (Abengourou, Bouaké, Korhogo, Man et San Pedro) ont été consultées en 2016 en vue de recueillir leurs avis tant sur les thématiques à prendre en compte dans le plan d'actions national que sur l'adhésion de la Côte d'Ivoire au partenariat OGP. En plus des suggestions faites par les populations, l'on a pu noter un réel intérêt de celles-ci quant aux problématiques de transparence et de bonne gouvernance en Côte d'Ivoire.

Ces différentes rencontres ont permis de co-créeer le premier Plan d'Actions National OGP transmis aux instances de l'OGP le 30 juin 2016.

Le point des différentes rencontres organisées pendant l'élaboration du Plan d'Actions National 2016-2018 sont détaillées à l'annexe 2.

III.3 Participation et co-création lors de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du Plan d'Action National

La mise en œuvre du Plan d'Actions National a commencé effectivement le 1^{er} juillet 2016. Dans le cadre de cette mise en œuvre, la Côte d'Ivoire a maintenu un processus basé sur des rencontres entre les différentes parties prenantes (CT-OGP, structures en charge de la mise en œuvre des différents engagements, société civile, secteur privé et bénéficiaires de la mise en œuvre de certains engagements). De même, les populations qui n'ont pas pu être consultées au moment de l'élaboration du Plan d'Actions National 2016-2018, ont échangé avec des missions du CT-OGP sur les problématiques de transparence et l'OGP en général.

III.3.1 Réunions du CT-OGP

Au cours de ses réunions, le CT-OGP a élaboré une stratégie de suivi de la mise en œuvre du plan d'actions qui a été partagée et discutée avec la société civile et le secteur privé.

III.3.2 Rencontres avec les structures en charge de la mise en œuvre des engagements

Ces rencontres ont permis à chaque structure porteuse d'un ou de plusieurs engagements de faire un état des lieux de l'exécution et éventuellement, de présenter les difficultés rencontrées. Les structures visitées sont les suivantes :

- le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ;
- le Ministère de l'Industrie et des Mines ;
- le Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Poste ;
- le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration ;
- le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- l'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire (UVCI) ;
- le Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG).

Des visites de travail ont été organisées dans ces structures pour faire le point sur l'avancement de l'exécution des engagements qu'elles portent.

III.3.3 Participation du CT-OGP à la mise en œuvre de certains engagements

Dans ce cadre, le Comité Technique OGP a pris part à la réalisation de certains engagements, à savoir :

- l'installation des Comités Communaux de Lutte contre le Racket (CCLR) dans les communes d'Attécoubé, de Cocody, d'Agou, de Yamoussoukro et de Bouaké. Avant l'installation des comités dans les trois dernières villes, le Comité Technique a entretenu les populations de ces communes sur l'initiative OGP et établi le lien entre ces comités du lutte contre le racket et l'OGP ;
- l'installation du Comité de Développement Local Minier (CDLM) de Kaniasso ;
- la rencontre par le Comité Technique des membres du CDLM de la mine d'or d'Ity, à Zouan Hounien et de ceux de la Mine d'or d'Agbaou, à Divo. Ce dernier CDLM ayant déjà plusieurs réalisations à son actif, le Comité Technique a visité les sites de réalisations dans les villages impactés par l'activité minière de la société d'exploitation minière Endeavour Mining, à savoir : Agbaou, Daako, Zégo, Zaroko et Douaville.

Chacune de ces occasions a permis de présenter l'OGP aux populations rencontrées et en particulier celles impliquées directement dans la mise en œuvre des engagements OGP.

III.3.4 Séminaires de suivi avec la plateforme de la société civile pour l'OGP

A travers des séminaires de suivi de la mise en œuvre du plan d'Actions (29 novembre 2016, 28-29 mars 2017 et 20 juillet 2017), le CT-OGP et les structures porteuses d'engagements ont pu partager avec la plateforme de la société civile (annexe 3) l'état de mise en œuvre de chaque engagement. Par ailleurs, ces séminaires ont permis de relever les difficultés et de recueillir des observations et suggestions qui ont été communiquées au Point Focal de l'OGP Côte d'Ivoire et en cas de besoin au Gouvernement par une Communication en Conseil des Ministres pour une poursuite harmonieuse de l'exécution.

III.3.5 Consultations régionales publiques

Conformément aux recommandations de l'OGP d'impliquer et de faire participer les populations, des consultations régionales et publiques ont été entreprises en 2017 dans cinq (05) autres villes du pays afin de présenter l'OGP et de recueillir l'avis des populations sur les engagements contenus dans le Plan d'Actions National 2016-2018. Ces rencontres se sont déroulées du 23 juillet 2017 au 26 août 2017 selon le chronogramme suivant :

- Bondoukou : du dimanche 23 au mardi 25 juillet 2017 ;
- Agnibilékro : du mercredi 26 au samedi 29 juillet 2017 ;
- Aboisso : du mercredi 09 au samedi 12 août 2017 ;
- Daloa : du dimanche 20 au mardi 22 août 2017 ;
- Yamoussoukro : du mercredi 23 au samedi 26 août 2017.

IV. RECOMMANDATIONS DU MECANISME DE RAPPORT INDEPENDANT (IRM)

Le rapport du Comité d'Experts indépendants est prévu pour la période de septembre 2017 à janvier 2018. Au moment de l'élaboration du présent rapport, les conclusions et recommandations de l'évaluation indépendantes ne sont pas encore connues.

Une fois publié, ce rapport permettra à la Côte d'Ivoire d'améliorer de façon générale, la conduite du processus OGP et en particulier, la mise en œuvre du Plan d'Actions National 2016-2018 avant l'échéance du 30 juin 2018.

V. MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DU PLAN D' ACTIONS NATIONAL

La mise en œuvre du Plan d'Actions National 2016-2018 a commencé comme prévu le 1^{er} juillet 2016. Les engagements du premier Plan d'Actions National de la Côte d'Ivoire sont pour la plupart, inscrits dans le Programme d'activités des structures chargées de leur mise en œuvre.

Dans ce cadre, conformément à ses missions, le CT-OGP travaille avec les structures qui portent ces engagements pour s'assurer de leur exécution en procédant à une revue régulière au cours des rencontres.

Dans la pratique, la réalisation de cette étape s'appuie sur le cadre collaboratif existant et suivant une stratégie élaborée par l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus OGP en Côte d'Ivoire (secteur public, secteur privé et société civile).

Dans l'ensemble les engagements contenus dans le Plan d'Actions s'exécutent correctement. Cependant, l'engagement 10 relatif à la mise en place d'un observatoire national sur la compétitivité de l'économie ivoirienne connaît un retard lié au à la signature tardive du décret

Avec les différents changements intervenus au niveau de la composition du Gouvernement, certains départements ministériels ont fusionné, d'autres ont changé de dénomination. Cela se traduit par une modification au niveau des structures en charge de la mise en œuvre de certains engagements.

Le tableau ci-dessous résume l'état d'avancement général des engagements ainsi que la liste actualisée des structures en charge de leur mise en œuvre, conformément à la configuration actuelle du Gouvernement.

Tableau 1: Tableau récapitulatif de suivi des engagements à la date du 27 août 2017

Engagement	Structure responsable	Etat d'exécution¹	Calendrier²
1. Publier le nombre de carats de diamant exporté à partir de la Côte d'Ivoire ainsi que les certificats du Processus de Kimberley y afférents chaque année	Ministère de l'Industrie et des Mines	Substantiel	Conforme
2. Créer et rendre fonctionnel cinq Comités de Développement Local Minier (CDLM)	Ministère de l'Industrie et des Mines	Substantiel	Conforme
3. Publier tous les textes fiscaux et douaniers	Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat	Substantiel	Conforme
4. Publier les Communications en Conseil des Ministres sur l'exécution trimestrielle du budget (45 jours après la fin du trimestre)	Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat	Substantiel	Conforme
5. Publier les Communications en Conseil des Ministres sur les opérations de Passation des marchés publics trimestriellement (45 jours après la fin du trimestre)	Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat	Substantiel	Conforme
6. Interconnecter cinq Universités et deux Grandes Ecoles publiques	Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Poste	Substantiel	Conforme
7. Créer l'Université virtuelle de Côte d'Ivoire	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Substantiel	Conforme
8. Offrir un guichet unique virtuel de demande et réception des services publics en vue de faciliter l'accès aux informations de l'Administration Publique	Ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public	Achévé	Conforme

¹ Au niveau de l'état de mise en œuvre, quatre niveaux sont définis : Pas commencé, limité (à peine commencé), substantiel (a enregistré une bonne avancée), achevé (mise en œuvre de toutes les étapes prévues dans le Plan d'Actions).

² Au niveau du calendrier, deux niveaux sont définis : Retardé (mise en œuvre en retard au regard du chronogramme prévu), conforme (toutes les étapes prévues pour être réalisées à la date d'élaboration du rapport le sont effectivement).

Engagement	Structure responsable	Etat d'exécution¹	Calendrier²
9. Créer et rendre fonctionnel un portail Open Data Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> • Cabinet du Premier Ministre • Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG) 	Substantiel	Conforme
10. Créer et rendre fonctionnel un Observatoire National sur la Compétitivité	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Economie et des Finances • Comité de Concertation Etat Secteur Privé (CCESP) 	Limité	Retardé
11. Promouvoir la loi d'accès à l'information d'intérêt Public n°2013-867 du 23 décembre 2013	Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Poste	Substantiel	Conforme
12. Garantir la liberté de la Presse et la pluralité d'expression	Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Poste	Substantiel	Conforme
13. Mettre en place cinq Comités Communaux de Lutte contre le Racket (CCLR)	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	Substantiel	Conforme
14. Promouvoir le budget participatif dans cinq communes	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	Substantiel	Conforme
15. Créer et rendre fonctionnel un Observatoire National sur la Qualité des Services Financiers	Ministère de l'Economie et des Finances	Substantiel	Conforme

VI. EVALUATION DES ENGAGEMENTS

VI.1 Engagement 1 : Publier le nombre de carats de diamant exporté à partir de la Côte d'Ivoire ainsi que les certificats du Processus de Kimberley y afférents chaque année	
Avril 2015 - continue	
Structure principale de mise en œuvre / acteur	Ministère de l'Industrie et des Mines / Secrétariat Permanent de la représentation du Processus de Kimberley en Côte d'Ivoire (SPRPK-CI)
Description de l'engagement	
Quel est le problème d'intérêt public que l'engagement vise à résoudre ?	<ul style="list-style-type: none"> • Fin de l'embargo sur les diamants bruts ivoiriens ; • Déficit d'informations sur les transactions concernant le diamant ; • poursuite des efforts de mise en œuvre des actions de la stratégie post embargo.
En quoi consiste l'engagement?	<p>Informar la population sur la commercialisation du diamant ivoirien</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner tous les lots de diamants exportés d'un certificat d'origine ; • Attribuer des cartes aux différents acteurs ; • Enregistrer les productions et ventes dans des cahiers de vente et de production ; • Publier le nombre de carats exportés et les certificats de Kimberley y afférents.
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème d'intérêt public ?	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du système de traçabilité du diamant brut produit en Côte d'Ivoire conformément aux dispositions du processus de Kimberley ; • Maîtrise des chaînes de production, d'enregistrement et de traçabilité notamment la délivrance des cartes aux différents acteurs de la production, et la délivrance du Certificat du Processus de Kimberley.
Pourquoi l'engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?	<p>L'accès à l'information fait partie des attentes des populations. La question de l'exploitation et de la commercialisation des ressources minières en général et du diamant en particulier fait partie de leurs préoccupations dans la mesure où la maîtrise de cette activité et des transactions y afférentes peut contribuer à assurer la stabilité socio-politique du pays à travers une maîtrise et une meilleure gestion des ressources provenant de l'activité du diamant</p> <p>Au regard des valeurs de l'OGP, cet engagement renferme les</p>

	problématiques portant sur : <ul style="list-style-type: none"> • l'accès à l'information ; • l'amélioration de la transparence et de la gouvernance ; • la participation des citoyens ; • la poursuite de la mise en place du système de contrôles internes par l'identification de tous les acteurs de la chaîne ; • la création de communautés plus sécurisées à travers la mise en œuvre d'actions de lutte contre la fraude. 			
Informations additionnelles	La mise en œuvre de cet engagement inclue une dimension régionale, avec un volet portant sur l'harmonisation régionale au niveau des 4 pays producteurs de diamant de l'Afrique de l'Ouest appelés les pays du Fleuve Mano. Ces pays harmonisent régulièrement leurs stratégies pour éviter que le diamant d'un Etat se retrouve chez un autre.			
Niveau d'achèvement de l'engagement	Pas commencé	Limité	Substantiel	Achevé
			X	
Description des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Les informations sur le diamant sont régulièrement communiquées dans le cadre du processus de Kimberley. Elles sont donc disponibles sur le site www.kimberleyprocess.com ; • A ce jour, les dernières informations disponibles sur ce site datent de 2015 et portent sur 13 certificats du Processus de Kimberley émis pour 13 exportations qui ont porté sur un total de 13 936, 8 carats pour une valeur 2.075.188,145 dollar US ; <p>En dehors des informations disponibles sur le site du Processus de Kimberley, d'autres informations disponibles au niveau du Ministère en charge des mines sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour 2016, 17 certificats du Processus de Kimberley ont été émis pour 17 exportations qui ont porté sur un total de 21 723,53 carats pour une valeur de 5.078.436,04 dollar US ; • S'agissant de 2017, 2 certificats du Processus de Kimberley ont été émis pour 2 exportations qui ont porté sur un total de 5 400,11 carats pour une valeur de 978 958,42 dollar US. La dernière exportation date du 24 février 2017. 			
Prochaines étapes	Pour disposer d'informations actualisées, il s'agit désormais d'obtenir la publication du nombre de carat de diamant exporté à partir de la Côte d'Ivoire ainsi que les certificats du Processus de Kimberley y afférents chaque année sur le site du ministère en charge des mines.			

Principales étapes	Date de début	Date de fin	Niveau d'achèvement
Publication du nombre de carats de diamant exporté à partir de la Côte d'Ivoire ainsi que les certificats du Processus de Kimberley y afférents chaque année sur le site du ministère en charge des mines.	Avril 2015	Continu	continu
Informations de contact			
Structure principale de mise en œuvre	Ministère de l'Industrie et des Mines		
Personne responsable dans la structure de mise en œuvre	Madame Fatimata THES OLEMOU		
Titre, département	Secrétaire Permanente du Processus de Kimberley, Secrétariat Permanent de la représentation du Processus de Kimberley en Côte d'Ivoire (SPRPK-CI).		
Courriel et téléphone	<ul style="list-style-type: none"> • thesfatou@yahoo.fr / o.thes@energie.gouv.ci • +225 07 82 97 95 		
Autres acteurs impliqués, acteurs étatiques impliqués Ministères, OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Société pour le Développement Minier de la Côte d'Ivoire (SODEMI) ; • Direction Générale de la Douane (DGD) ; • Direction Générale des Impôts (DGI) ; • Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT) ; • Organisations de la Société Civile ; • Industrie du Diamant (Exploitants, Collecteurs et Exportateurs). 		

VI.2 Engagement 2 : Créer et rendre fonctionnel cinq Comités de Développement Local Minier (CDLM).	
Juin 2016-Juin 2018	
Structure principale de mise en œuvre / acteur	Ministère de l'Industrie et des Mines, Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG)
Description de l'engagement	
Quel est le problème d'intérêt public que l'engagement vise à résoudre ?	<ul style="list-style-type: none"> • Faible implication des populations impactées par l'exploitation des mines ; • Insuffisance d'infrastructures de base (école, centre de santé, route, disponibilité d'eau potable, etc.) dans les localités impactées par l'exploitation minière ; • Insuffisance d'activités génératrices de revenus et d'emplois dans les localités riveraines des mines etc.
En quoi consiste l'engagement?	Impliquer les populations riveraines des mines en exploitation dans le choix des projets socioéconomiques à réaliser grâce aux fonds alloués par la société d'exploitation minière.
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème d'intérêt public	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre pour chaque société d'exploitation un arrêté interministériel portant création du Comité de développement local ; minier (CDLM); • Installer le CDLM composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ le Préfet de Département (Président du Comité); ○ le Président du Conseil Régional (Vice-Président); ○ les Sous-Préfets, les députés et les maires des localités affectées; ○ les représentants des localités affectées; ○ l'Administration des Mines (Secrétariat technique); ○ le représentant de la société d'exploitation ; • Ouvrir un compte bancaire dédié et mettre à disposition les fonds (0,5% du Chiffre d'Affaires de la société d'exploitation minière) ; • Suivre la réalisation des projets de développement communautaire.
Pourquoi l'engagement est-il pertinent pour les	<ul style="list-style-type: none"> • L'engagement vise à relever les défis de la gestion plus efficace des ressources naturelles et Publiques et le renforcement de la responsabilité des entreprises.

valeurs de l'OGP	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre de cet engagement passe par une implication effective des populations dans les choix des réalisations socioéconomiques sur financement des ressources provenant de l'exploitation minière. • De même, cet engagement offre l'opportunité aux populations des villages impactés par l'exploitation minière d'avoir accès à de meilleures informations sur l'exploitation minière dans leur zone. 			
Informations additionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les dépenses inhérentes à la mise en œuvre des projets à réaliser sont prises en charge sur les fonds reçus de chaque société d'exploitation minière. • La mise en œuvre de cet engagement s'inscrit dans la dynamique de l'amélioration des conditions de vie des populations recherchée à travers le Plan National de Développement (2016-2020). • La logique de cet engagement fait référence à la problématique de développement durable qui vise à assurer le bien-être des générations présentes sans pour autant sacrifier l'avenir des générations futures dans la mesure où plusieurs types de projets sont réalisés. Il s'agit actuellement de la construction d'infrastructures scolaires, sanitaires et de la réalisation d'activités génératrices de revenus. 			
Niveau d'achèvement de l'engagement	Pas commencé	Limité	Substantiel	Achevé
Description des résultats	<p>Pour un objectif initial de cinq (5) CDLM dans le Plan d'Actions National 2016-2018, six (06) ont été créés à ce jour, par arrêté interministériel. Ce sont les CDLM de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agbaou, arrêté n° 375/MIM/MEMIS du 27 novembre 2014, installé le 12 juin 2015 ; • Lauzoua, arrêté n° 541/MIM/MEMIS du 27 novembre 2014, installé le 16 janvier 2017 ; • Bondoukou, arrêté n° 543/MIM/MEMIS du 27 novembre 2014, installé le 16 février 2015 ; • Ity, arrêté n° 544/MIM/MEMIS du 27 novembre 2014, installé le 4 juin 2015 ; • Hiré, arrêté n° 640/MIM/MEMIS du 22 décembre 2015, installé le 1^{er} avril 2017 ; • Kaniasso, arrêté n° 159/MIM/MEMIS du 06 février 2017, installé le 20 mars 2017. 			

	<ul style="list-style-type: none"> • Les comptes bancaires des différents CDLM sont ouverts. • Tous les villages impactés par l'activité de la mine d'or d'Agbaou ont chacun au moins un projet réalisé dans le cadre du CDLM. • S'agissant du CDLM de la mine d'or d'Ity, un Plan de Développement Local (PDL) a été élaboré pour déterminer les projets à réaliser dans le cadre du CDLM ; • S'agissant du CDLM de Bondoukou, des projets ont été initiés (lotissement, reprofilage des pistes villageoises, construction d'un dispensaire, acquisition de 500 chaises, pose de première pierre de logements d'enseignements, ouverture de rues, réalisation d'un forage). 		
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> • Soumission des projets par les populations concernées par le CDLM de Kaniasso ; • Elaboration du Plan de Développement Local de Hiré ; • Elaboration du Plan de Développement Local de Lauzoua 		
Principales étapes	Date de début	Date de fin	Niveau d'achèvement
Elaboration du Plan de Développement Local de Hiré	23 juin 2017	Décembre 2017	En cours
Soumission des projets par les populations concernées par le CDLM de Kaniasso	17 juillet 2017	Décembre 2017	En cours
Elaboration du Plan de Développement Local de Lauzoua	12 août 2017	Décembre 2017	En cours
Informations de contact			
Structure principale de mise en œuvre	Ministère de l'Industrie et des Mines		
Personne responsable dans la structure de mise en œuvre	NIANSOUNOU Jean-Albert, Directeur du Développement Minier		
Titre, département	Direction du Développement Minier / Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG)		

<p>Courriel et téléphone</p>	<ul style="list-style-type: none"> • senacnians@gmail.com / niansenac@yahoo.fr • Mobile : +22507686526 • fixe bureau : +22520212440
<p>Autres acteurs impliqués, acteurs étatiques impliqués Ministères, OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ; • Société d'exploitation ; • Organisations de la Société Civile ; • Représentants des villages impactés par l'exploitation minière ; • Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

VI.3 Engagement 3 : Publier tous les textes fiscaux et douaniers				
31 Décembre 2016 – Continu				
Structure principale de mise en œuvre / acteur	Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat			
Description de l'engagement				
Quel est le problème d'intérêt public que l'engagement vise à résoudre ?	Faible connaissance des dispositions fiscales et douanières en vigueur par la population et les opérateurs économiques.			
En quoi consiste l'engagement?	Mise en ligne de tous les textes fiscaux et douaniers à savoir : l'annexe à la loi de finances, le code des impôts, le code des douanes, etc.			
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème d'intérêt public ?	<p>La mise en œuvre de l'engagement permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettre à la disposition des populations et des opérateurs économiques, des informations relatives aux textes fiscaux et douaniers sur les sites de la Direction Générale des Impôts et de la Direction Générale des Douanes ; • favoriser la connaissance par la population des dispositions fiscales et douanières en vigueur dans le pays ; • améliorer la lisibilité de l'action gouvernementale et réduire les irrégularités commises par les opérateurs. 			
Pourquoi l'engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?	<ul style="list-style-type: none"> • Le respect de cet engagement devrait favoriser une large information du public sur les dispositions fiscales et douanières en vigueur. • L'engagement s'inscrit dans le cadre du défi OGP « Amélioration des services publics, renforcement de l'intégrité publique et gestion plus efficace des ressources publiques ». 			
Informations additionnelles	Aucune			
Niveau d'achèvement de l'engagement	Pas commencé	Limité	Substantiel	Achevé
			X	
Description des résultats	Publication effective des textes fiscaux et douaniers sur le site de la Direction Générale concernée et sur celui du Ministère.			
Prochaines étapes	(Aucune)			

Principales étapes	Date de début	Date de fin	Niveau d'achèvement
Mettre en ligne tous les textes fiscaux et douaniers dès leur adoption	31 décembre 2016	Continu	Substantiel
Informations de contact			
Structure principale de mise en œuvre	Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat		
Personne responsable dans la structure de mise en œuvre	Monsieur Karim TRAORE		
Titre, département	Directeur de Cabinet, Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat.		
Courriel et téléphone	<ul style="list-style-type: none"> • k.traore@budget.gouv.ci • +20 21 59 95 		
Autres acteurs impliqués, acteurs étatiques impliqués Ministères, OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Direction Générale des Impôts (DGI) ; • Direction Générale des Douanes (DGD) ; 		

VI.4 Engagement 4 : Publier les Communications en Conseil des Ministres sur l'exécution trimestrielle du budget (45 jours après la fin du trimestre)				
15 Mai 2016 – Continu				
Structure principale de mise en œuvre / acteur	Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat			
Description de l'engagement				
Quel est le problème d'intérêt public que l'engagement vise à résoudre ?	Faible information de la population de l'exécution du budget de l'Etat.			
En quoi consiste l'engagement?	Mise en ligne de la situation trimestrielle de l'exécution du budget de l'Etat.			
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème d'intérêt public ?	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre de cet engagement permettra à la population d'avoir accès à l'état d'exécution trimestrielle du Budget au plus tard tous les 45 jours après la fin du trimestre. • Il contribuera ainsi au renforcement de la transparence budgétaire. 			
Pourquoi l'engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?	<p>Le respect de cet engagement contribuera à informer régulièrement la population sur l'exécution du Budget de l'Etat.</p> <p>L'engagement s'inscrit dans le cadre du défi OGP « Amélioration des services publics, renforcement de l'intégrité publique et gestion plus efficace des ressources publiques ».</p>			
Informations additionnelles	Aucune			
Niveau d'achèvement de l'engagement	Pas commencé	Limité	Substantiel	Achevé
			X	
Description des résultats	Mise en ligne régulière et dans les délais, des Communications en Conseil des Ministres sur la situation trimestrielle d'exécution du budget de l'Etat.			
Prochaines étapes	(Aucune)			
Principales étapes	Date de début	Date de fin	Niveau d'achèvement	

Produire et mettre en ligne les Communications en Conseils des Ministres sur l'exécution du budget de l'Etat trimestriellement (45 jours après la fin du trimestre)	15 mai 2016	Continu	Substantiel
Informations de contact			
Structure principale de mise en œuvre	Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat		
Personne responsable dans la structure de mise en œuvre	M. Karim TRAORE		
Titre, département	Directeur de Cabinet, Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat.		
Courriel et téléphone	<ul style="list-style-type: none"> • k.traore@budget.gouv.ci • +20 21 59 95 		
Autres acteurs impliqués, acteurs étatiques impliqués Ministères, OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF)		

VI.5 Engagement 5 : Publier les Communications en Conseil des Ministres sur les opérations de passation des marchés publics trimestriellement (45 jours après la fin du trimestre)				
15 Mai 2016 – Continu				
Structure principale de mise en œuvre / acteur	Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat			
Description de l'engagement				
Quel est le problème d'intérêt public que l'engagement vise à résoudre ?	Faible information de la population des opérations de passation de marchés dans l'exécution du budget de l'Etat.			
En quoi consiste l'engagement?	Mise en ligne de la situation trimestrielle des opérations de passation des marchés publics.			
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème d'intérêt public ?	La mise en œuvre de cet engagement permettra d'informer la population sur les modes de passation utilisés par les entités publiques pour réaliser leurs dépenses.			
Pourquoi l'engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?	<ul style="list-style-type: none"> Le respect de cet engagement contribuera à informer régulièrement la population sur l'état d'exécution de la passation des marchés publics. L'engagement s'inscrit dans le cadre du défi OGP « Amélioration des services publics, renforcement de l'intégrité publique et gestion plus efficace des ressources publiques ». 			
Informations additionnelles	Aucune			
Niveau d'achèvement de l'engagement	Pas commencé	Limité	Substantiel	Achevé
			X	
Description des résultats	Mise en ligne régulière et dans les délais, des Communications en Conseil des Ministres sur la situation trimestrielle d'exécution des opérations de passation des marchés publics.			
Prochaines étapes	Aucune			

Principales étapes	Date de début	Date de fin	Niveau d'achèvement
Produire et mettre en ligne les Communications en Conseils des Ministres sur l'exécution de la passation des marchés publics trimestriellement (45 jours après la fin du trimestre)	15 mai 2016	Continu	Substantiel
Informations de contact			
Structure principale de mise en œuvre	Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat		
Personne responsable dans la structure de mise en œuvre	M. Karim TRAORE		
Titre, département	Directeur de Cabinet, Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat.		
Courriel et téléphone	<ul style="list-style-type: none"> • k.traore@budget.gouv.ci • +20 21 59 95 		
Autres acteurs impliqués, acteurs étatiques impliqués Ministères, OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) • Direction des Marchés Publics. 		

VI.6 Engagement 6 : Interconnecter cinq Universités et deux Grandes Ecoles publiques	
Janvier 2015-Décembre 2017	
Structure principale de mise en œuvre / acteur	Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Poste
Description de l'engagement	
Quel est le problème d'intérêt public que l'engagement vise à résoudre ?	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de connexion entre l'ensemble des structures universitaires ; • manque d'intégration et difficulté d'accès à l'information notamment celle des bibliothèques ; • insuffisance de l'utilisation des TIC dans le système d'enseignement supérieur ; • échange d'informations d'ordre pédagogique et administratives limité entre les structures ; • échanges de compétence limités entre les membres de la communauté universitaire ; • difficultés de mise en œuvre du système Licence Master Doctorat (LMD) ; • insuffisance de ressources pédagogiques pour assurer un enseignement uniforme de toutes les matières dans tous les établissements.
En quoi consiste l'engagement?	<p>La mise en œuvre de ce programme se traduira par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'interconnexion des universités et grandes écoles par fibre optique ; • l'installation et l'équipement de plusieurs Datacenter pour l'hébergement des services ; • l'équipement des amphithéâtres pour le télé-enseignement ; • la fourniture de l'accès Internet haut débit. <p>Les structures interconnectées seront les Universités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan ; • Nangui Abrogoua d'Abidjan ; • Alassane OUATTARA de Bouaké ; • Peleforo Gon COULIBALY de Korhogo ; • Jean LOUROUGNON GUEDE de Daloa ; <p>Ainsi que :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • l'Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny de Yamoussoukro ; • l'Ecole Supérieure Africaine des TIC d'Abidjan. 			
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème d'intérêt public ?	Ce programme permettra de déployer des infrastructures de TIC de dernière génération dans différentes universités et de développer des liens étroits entre les structures d'enseignement supérieur dans le domaine de la gouvernance, des activités académiques et de la vie universitaire de Côte d'Ivoire.			
Pourquoi l'engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?	<ul style="list-style-type: none"> • Les structures de l'enseignement supérieur sont très dynamiques dans le domaine de la recherche et de l'innovation technologique. • L'accès à l'information étant une valeur de l'OGP, cela permettra la diffusion et la publication des informations issues de la recherche. • Un accroissement du taux de formation universitaire dans la population entrainera une implication plus active de celle-ci dans le processus de développement et de la lutte contre la pauvreté. • La mise en œuvre de cet engagement permettra d'améliorer l'accès à l'information des populations. • De même, l'engagement fait la promotion de l'utilisation des Techniques de l'Information et de la Communication. • Grâce aux équipements qui seront installés, les étudiants de Côte d'Ivoire auront un accès aux grandes bibliothèques virtuelles et le contenu des cours de leurs formateurs leur sera mis à disposition via internet. Ils auront aussi la possibilité de les suivre à distance, d'un autre amphithéâtre ou directement sur leur ordinateur. 			
Informations additionnelles	<p>Le budget de mise en œuvre de l'engagement est de 2,5142 milliards de FCFA, en raison de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 0,164 milliards de FCFA pour l'interconnexion des universités et grandes écoles ; • 1,253 milliard de FCFA pour l'installation et l'équipement de data center ; • 0,3772 milliard de FCFA pour l'équipement des amphithéâtres pour le télé-enseignement ; • 0,72 milliards de FCFA pour la fourniture de l'internet haut-débit. 			
Niveau d'achèvement de l'engagement	Pas commencé	Limité	Substantiel	Achevé
			X	
Description des	<ul style="list-style-type: none"> • L'interconnexion des structures concernées, l'installation et l'équipement de data center et l'équipement des amphithéâtres sont 			

résultats	réalisés.		
Prochaines étapes	Améliorer et optimiser la qualité de l'Internet haut débit		
Principales étapes	Date de début	Date de fin	Niveau d'achèvement
Amélioration et optimisation de la qualité de l'Internet haut débit	Août 2017		
Informations de contact			
Structure principale de mise en œuvre	Ministre de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Poste		
Personne responsable dans la structure de mise en œuvre	Monsieur SAKO Ahmed, Conseiller Technique		
Titre, département	Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications (ANSUT)		
Courriel et téléphone	<ul style="list-style-type: none"> - a.sako@telecom.gouv.ci - +225 20 34 73 87 - +225 02 13 13 28 		
Autres acteurs impliqués, acteurs étatiques impliqués Ministères, OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique		
Informations additionnelles	Il reste aussi à clarifier la question de la prise en charge des frais récurrents de la fourniture de l'internet		

VI.7 Engagement 7 : Créer l'Université virtuelle de Côte d'Ivoire	
Décembre 2015-Décembre 2018	
Structure principale de mise en œuvre / acteur	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Description de l'engagement	
Quel est le problème d'intérêt public que l'engagement vise à résoudre ?	Forte croissance de la population estudiantine et insuffisance des infrastructures universitaires ayant un impact sur la qualité de l'enseignement
En quoi consiste l'engagement?	<p>Le contenu porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la prise du décret n° 2015-775 du 09 décembre 2015 portant création, attributions, organisation et fonctionnement d'un établissement public administratif dénommé Université Virtuelle de Côte d'Ivoire en abrégé UVCI ; • l'acquisition du siège administratif, technique et spécialisé ; • la réhabilitation du bâtiment technique ; • la mise en place des plateformes de ressources numériques ; • la mise en place des ressources pédagogiques ; • la mise en place des dispositifs d'accompagnement (tutorat pédagogique, social et technique).
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème d'intérêt public ?	<p>Il s'agit d'améliorer l'accès à un enseignement universitaire de qualité aux étudiants ivoiriens à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la représentation physique de l'UVCI par son siège social ; • la promotion des programmes de formation ouverte à distance (FOAD) ; • la dotation des étudiants, des enseignants et du personnel administratif et technique de moyens d'accès adéquats à Internet et aux ressources numériques produites ; <p>La mise en œuvre pratique consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la mise en place de la plateforme physique de l'UVCI par l'acquisition et l'aménagement du siège ; • la mise en place de la plateforme numérique : bibliothèque virtuelle et ressources pédagogiques ; • la mise en place de la plateforme physique de l'UVCI : aménager 4 studios d'enregistrement de cours d'enregistrement de cours (Mooc) et trois laboratoires (FabLab) ;

	<ul style="list-style-type: none"> l'organisation de l'accompagnement de l'université de Man : production de ressources pédagogiques (L1 en 2016, L2 en 2017 et L3 en 2018). 			
Pourquoi l'engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?	<ul style="list-style-type: none"> L'engagement permet d'améliorer les services publics par l'utilisation et la promotion des Techniques de l'Information et de la Communication. Il offre des opportunités et des capacités supplémentaires d'apprentissage dans un contexte marqué par un accroissement des postulants à l'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire. Il permet de rapprocher l'enseignement supérieur de la population. 			
Informations additionnelles	<ul style="list-style-type: none"> L'engagement permet une régionalisation très rapide des espaces universitaires ; Le budget est de 1,7 milliards en 2017 et un budget prévisionnel de 2,4 milliards en 2018 ; L'UVCI accompagne les autres universités et grandes écoles publiques de Côte d'Ivoire ; L'engagement est inscrit dans le Plan National de Développement 2016-2020 ; L'engagement lutte contre la massification des étudiants dans les universités et grandes écoles présentielles ; L'engagement apporte une solution aux cités universitaires par une absence de concentration des étudiants sur un espace universitaire. 			
Niveau d'achèvement de l'engagement	Pas commencé	Limité	Substantiel	Achevé
			X	
Description des résultats	<ul style="list-style-type: none"> le siège est acquis et se situe à Cocody II-Plateaux - 28 BP 536 Abidjan, avec une antenne à l'Université Félix Houphouët-Boigny ; 2 studios d'enregistrement de cours sur les 4 prévus et 2 salles multimédia ont été aménagés la bibliothèque virtuelle est mise en place (www.biblio.uvci.edu.ci) ; une plateforme des cours en ligne est également mise en place (www.campus.uvci.edu.ci) ; des maquettes pédagogiques ont été conçues ; des cours sont également mis en ligne en version pdf ; des kits (smartphones et carte SIM) ont été distribués aux étudiants ; la WebTV de l'UVCI a été créée ; des partenariats ont été signés avec Microsoft et Safari Cisco ; Réseau de l'Afrique de l'Ouest et du Centre dédié à l'Education et la 			

	Recherche (WACREN) avec adhésion au projet Africaconnect2 ; <ul style="list-style-type: none"> • 3459 étudiants inscrits sur les 5 000 orientés à l'UVCI ; • Les cours ont commencé depuis le 23 janvier 2017. 		
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> • poursuivre la réhabilitation et l'équipement du siège ; • construire 2 studios d'enregistrement de cours et 2 salles multimédia ; • numériser les documents ; • se connecter aux bibliothèques partenaires et privées. 		
Principales étapes	Date de début	Date de fin	Niveau d'achèvement
Poursuivre la réhabilitation et l'équipement du siège	Octobre 2017	Mai 2018	
Construire 2 studios d'enregistrement de cours et 2 salles multimédia	Novembre 2017		
Numériser les documents	Octobre 2017		
Se connecter aux bibliothèques partenaires et privées	Novembre 2017		
Informations de contact			
Structure principale de mise en œuvre	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique		
Personne responsable dans la structure de mise en œuvre	Professeur KONE Tiemoman, Directeur Général de l'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire.		
Titre, département	<ul style="list-style-type: none"> • Université Virtuelle de Côte d'Ivoire ; • Direction Générale de l'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire (UVCI). 		
Courriel et téléphone	<ul style="list-style-type: none"> • dq@uvci.edu.ci ; • +225 07647556. 		
Autres acteurs impliqués, acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la Communication, de l'Économie Numérique et de la Poste par l'entremise de l'Agence Nationale du Service Universel des 		

étatiques impliqués Ministères, OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	Télécommunications (ANSUT) ; <ul style="list-style-type: none">• Union Economique et Monétaire Ouest Africaine : UEMOA (projets d'appui TIC aux universités pour la mise en œuvre de la réforme Licence Master Doctorat : LMD).
---	---

VI.8 Engagement 8 : Offrir un guichet unique virtuel de demande et réception des services publics en vue de faciliter l'accès aux informations de l'Administration Publique	
Novembre 2015-Mai 2017	
Structure principale de mise en œuvre / acteur	Ministre de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public
Description de l'engagement	
Quel est le problème d'intérêt public que l'engagement vise à résoudre ?	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés d'obtention des documents administratifs (contraintes liées au déplacement, à la perte de temps) ; • Manque de transparence dans la délivrance des documents administratifs.
En quoi consiste l'engagement?	<ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit de permettre aux citoyens d'accéder plus facilement aux prestations fournies par l'administration publique, en les rendant disponibles en ligne. • Le projet pilote porte sur 40 procédures issues de quatre (04) ministères : Tourisme, Agriculture, Santé et Education nationale. • Un « re-engineering » a permis de ramener le nombre de procédures pilotes à 36 dans la mesure où certaines procédures initialement prévues entrent dans l'exécution d'autres procédures.
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème d'intérêt public ?	<ul style="list-style-type: none"> • Les usagers pourront demander et obtenir des services en ligne grâce à une dématérialisation des procédures de l'administration publique ; • Les procédures d'obtention des prestations de l'Administration sont déterminées, simplifiées, dématérialisées et connues des citoyens ; • Les démarches administratives sont mises en ligne et accessibles aux citoyens.
Pourquoi l'engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre de l'engagement s'inscrit dans la volonté de lutter contre la corruption et de renforcer la transparence dans la fourniture des services publics ; Elle se traduira par l'offre d'un guichet unique virtuel de demande et d'obtention des prestations fournies par l'Administration publique. • L'engagement vise à favoriser l'interopérabilité entre l'utilisateur et l'administration via des systèmes informatiques ; • En tant que tel, l'engagement fait la promotion de l'utilisation des Techniques de l'Information et de la Communication qui est l'un des objectifs de l'OGP.

Informations additionnelles	Le coût de mise en œuvre de l'engagement est estimé à 850 millions de FCFA. C'est un projet inscrit au Programme d'Investissement Public (PIP) qui doit se réaliser avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD).			
Niveau d'achèvement de l'engagement	Pas commencé	Limité	Substantiel	Achevé
				X
Description des résultats	<ul style="list-style-type: none"> De 40 procédures prévues initialement, les travaux d'ingénierie ont permis d'aboutir à 36 car il est possible d'obtenir 2 ou plusieurs actes à partir d'une seule requête. La dématérialisation des démarches pilotes a été réalisée ; Les premiers e-Services de la phase pilote ont été développés ; Les derniers e-Services de la phase pilote ont été développés ; Le portail e-démarche a été lancé officiellement 28 septembre 2017 			
Prochaines étapes	Généralisation			
Principales étapes	Date de début	Date de fin	Niveau d'achèvement	
Généralisation	octobre 2017	2020		
Informations de contact				
Structure principale de mise en œuvre	Ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public			
Personne responsable dans la structure de mise en œuvre	Dr Ibrahim LOKPO, Directeur Général de la Modernisation de l'Administration			
Titre, département	Direction Générale de la Modernisation de l'Administration			
Courriel et téléphone	<ul style="list-style-type: none"> ibrahim.lokpo@egouv.ci / lokpo@icloud.com; +225 20 25 90 29. 			
Autres acteurs impliqués, acteurs étatiques impliqués Ministères, OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de la Communication, de l'Économie Numérique et de la Poste ; Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications (ANSUT) ; Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG) ; Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD) ; Société Nationale de Développement Informatique (SNDI) ; 			

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">• Banque Africaine de Développement (BAD). |
|--|--|

VI.9 Engagement 9 : Créer et rendre fonctionnel un portail Open Data Côte d'Ivoire	
Octobre 2015-Décembre 2017	
Structure principale de mise en œuvre / acteur	Cabinet du Premier Ministre
Description de l'engagement	
Quel est le problème d'intérêt public que l'engagement vise à résoudre ?	<ul style="list-style-type: none"> • Consécration du droit à l'information et à l'accès aux documents publics par la Constitution du 8 novembre 2016 en son article 18 ; • Réaffirmation de l'Engagement de l'Etat dans la Constitution de 2016 en son article 18 ; • Dispersion de l'information sur plusieurs sites gouvernementaux ; • Certains documents disponibles dans des formats pas toujours réutilisables ; • Absence d'un portail central regroupant toutes les données publiques ouvertes (open data) du Gouvernement ; • La loi n°2013-867 du 23 décembre 2013 relative à l'accès à l'information d'intérêt public ; • La création de la Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt Public et aux Documents Publics (CAIDP) pour veiller à l'application de la loi ; • La création de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG). L'engagement contribuera à améliorer : <ul style="list-style-type: none"> • La transparence dans la gestion des affaires publiques ; • L'évaluation de la performance de l'administration et le service public ; • La participation citoyenne à la gouvernance ; • Le développement économique et la création de solutions innovantes.
En quoi consiste l'engagement?	<ul style="list-style-type: none"> • L'Open Data (Ouverture des données publiques) est un mouvement de publication des données publiques et privées de manière libre, accessible et exploitable. L'information publique est vue comme un bien commun dont la diffusion est d'intérêt public et général. • L'initiative ivoirienne a été entamée en 2015 par le CICG en vue de publier et partager les données produites par l'administration publique dans des formats réutilisables par les citoyens. • L'enjeu est de faciliter l'accès à l'information publique à l'effet d'améliorer la transparence en replaçant l'intérêt général au premier plan et en luttant contre les conflits d'intérêt. • Cet engagement se décline de manière opérationnelle en quatre (4) phases qui peuvent se déployer simultanément. Il s'agit de :

	<ul style="list-style-type: none"> ○ la mise en place de la plateforme « Open Data Côte d'Ivoire » ; ○ la sensibilisation, Mobilisation et Renforcement de capacité des structures publiques à publier systématiquement les données ouvertes ; ○ la participation active de la société civile, du secteur privé, des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) au processus d'opérationnalisation et de construction de l'Open Data Côte d'Ivoire ; ○ la vulgarisation de la plateforme «data.gouv.ci » auprès des usagers, organisations et associations professionnelles, organisations de la société civile, des Institutions internationales, des PTF, etc.
<p>Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème d'intérêt public ?</p>	<p>L'open Data Côte d'Ivoire permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lutter contre les conflits d'intérêts ; • améliorer la transparence ; • gagner la confiance des citoyens ; • avoir une efficience budgétaire ; • mieux évaluer l'Administration et donc de mieux cibler les besoins d'amélioration et d'optimisation des services qu'elle propose ; • renforcer la collaboration entre le privé et le secteur public • développer de nouvelles opportunités économiques ; • favoriser la création de solutions innovantes, d'entreprises ; • faciliter l'émergence de nouveaux métiers.
<p>Pourquoi l'engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre de cet engagement améliore considérablement l'Accès à l'information publique. • Cette nouvelle plateforme du CICG permettra de satisfaire les attentes légitimes du public en matière d'accès aux informations et documents publics. En conséquence, elle favorisera la participation interactive citoyenne à la politique d'ouverture des données en Côte d'Ivoire. • L'accès à l'information est un atout pour la transparence et le renforcement de l'intégrité publique dans le pays.
<p>Informations additionnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En plus d'être un engagement majeur du Plan d'Actions OGP 2016-2018, l'Open Data Côte d'Ivoire est l'un des projets majeurs de la Maturité Numérique et du programme de développement numérique

	<p>qui s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'Etat et dans la politique d'amélioration des conditions de vie des populations.</p> <ul style="list-style-type: none"> La plateforme offre aussi l'une des solutions concrètes de la Loi 2014 relative à l'ouverture des Données et Documents Publics qui est portée par la CAIDP. 			
Niveau d'achèvement de l'engagement	Pas commencé	Limité	Substantiel	Achevé
			X	
Description des résultats	<p>La plateforme est disponible sur https://data.gouv.ci/. Celle initialement mise en ligne était limitée en termes de fonctionnalités. Elle a donc été remplacée par une nouvelle plateforme qui doit permettre de prendre en charge de nouvelles fonctionnalités telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> la gestion personnalisée par structure contributrice ; la création de « compte utilisateur » pour leur permettre de commenter les données, de soumettre leur réutilisation, et de s'abonner à une structure pour recevoir les mises à jour en temps réels ; l'analyse des données en ligne ; l'interconnexion à l'Open data Côte d'Ivoire grâce aux Interfaces de Programmation Applicative (API). <p>A ce jour, sont disponibles sur https://data.gouv.ci/</p> <ul style="list-style-type: none"> 15 organisations contribuent à l'alimentation de la plateforme ; 16 thématiques sont couvertes ; 156 jeux de données sont disponibles ; 303 données publiées. 			
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> Informier et mobiliser la société civile, le secteur privé et les PTF à l'utilisation des Données ouvertes ; Lancement officiel de l'Open Data par le Premier Ministre ; Vulgariser la plateforme « Open data CI » ; Généraliser le processus de Collecte et de Publication à toute l'administration publique. 			
Principales étapes	Date de début	Date de fin	Niveau d'achèvement	
La mise en place de la plateforme « Open Data Cote d'Ivoire »	Janvier 2016	Juin 2017	95%	
Informier et mobiliser la société civile, le secteur privé et les	Octobre 2016	Octobre 2017	10%	

PTF à l'utilisation des Données ouvertes			
Vulgariser la plateforme «Open data CI»	Décembre 2016	Décembre 2017	20%
Généraliser le processus de collecte et de publication à toute l'administration		Juillet 2018	5%
Besoins et Attentes	Appui budgétaire pour finaliser le projet (50 millions sur 2 ans)		
Informations de contact			
Structure principale de mise en œuvre	Cabinet du Premier Ministre		
Personne ³ responsable dans la structure de mise en œuvre	Bakary SANOGO, Directeur du CICG		
Titre, département	Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG)		
Courriel et téléphone	<ul style="list-style-type: none"> • b.sanogo@cicg.gouv.ci / bakary.sanogo@primature.ci • +225 20 31 28 28 		
Autres acteurs impliqués, acteurs étatiques impliqués Ministères, OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement ; • CAIDP ; • OGP; • Organisations de la société civile ; • Partenaires Techniques et Financiers. 		
Chef du projet	Karim SALAWU, Chef du DOPM, Conseiller technique en Charge des TIC, CICG. k.salawu@cicg.gouv.ci / support@cicg.gouv.ci / (+225) 09 01 83 44		
Date de mise à jour	29/08/2017		

³ M. Bakary SANOGO étant le nouveau DG du CICG, il vient en remplacement Mme Anne-Marie KONAN PAYNE

VI.10 Engagement 10 : Créer et rendre fonctionnel un observatoire National sur la compétitivité	
Mars 2016-Juin 2017	
Structure principale de mise en œuvre / acteur	Ministère de l'Economie et des Finances
Description de l'engagement	
Quel est le problème d'intérêt public que l'engagement vise à résoudre ?	<ul style="list-style-type: none"> • La Côte d'Ivoire ne dispose pas à ce jour d'un instrument de veille stratégique lui permettant d'évaluer régulièrement la position compétitive des entreprises et d'assurer la diffusion des informations sur les facteurs de compétitivité à l'ensemble des parties prenantes (administration publique, secteur privé, société civile...). • Cette insuffisance ne favorise pas la transparence sur l'évolution des facteurs de compétitivité.
En quoi consiste l'engagement?	<ul style="list-style-type: none"> • L'Observatoire sur la compétitivité des entreprises a pour missions de : • définir les indicateurs sur la compétitivité des entreprises en Côte d'Ivoire ; • collecter, analyser, centraliser et assurer le contrôle des données et informations sur la compétitivité ; • assurer la diffusion de l'information sur les indicateurs de la compétitivité de la Côte d'Ivoire ; • réaliser les études nécessaires au Gouvernement pour apporter les solutions idoines aux requêtes du secteur privé relatives à la compétitivité ; • émettre des avis sur toute proposition de mesures et réformes ayant un impact sur la compétitivité des entreprises ; • proposer au Gouvernement des mesures de renforcement de la compétitivité de l'économie ivoirienne.
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème d'intérêt public ?	<p>La création de l'observatoire répond aux défis suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • amélioration de la transparence sur les facteurs de compétitivité ; • efficacité gouvernementale en matière de formulation de réformes ; • promotion des nouvelles technologies et du numérique dans la gouvernance à travers la mise en place d'un tableau de bord national sur les indicateurs de compétitivité, accessible par internet ;

<p>Pourquoi l'engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La création de l'observatoire permet de donner un libre accès à l'ensemble des parties prenantes (Administration publique, secteur privé, société civile) aux informations sur les indicateurs de la compétitivité. • L'Observatoire National sur la Compétitivité des Entreprises (ONCE) se présente comme une cellule de veille, chargée entre autres du suivi et de l'évaluation de la position compétitive du pays. • Son action doit avoir un effet vertueux sur l'amélioration de la gouvernance économique du pays. En effet, l'ONCE entend rendre disponible par des publications régulières, et son tableau de bord actualisé en ligne les informations sur les paramètres de compétitivité du pays (compétitivité des secteurs, des régions,...). • Ces informations accessibles au public et aux entreprises seront utiles à ces dernières dans le cadre de la mise œuvre de leurs plans d'investissements. • Par ailleurs, l'ONCE doit permettre également, à la lumière des rapports et études qu'il réalisera, de proposer au Gouvernement des mesures et réformes devant impacter fortement la compétitivité de la Côte d'Ivoire. • Le Gouvernement pourra en guise d'illustration, concernant certains secteurs moins compétitifs prendre des mesures de soutien (fiscalité de développement) à l'effet de les rendre beaucoup plus attractifs. 			
<p>Informations additionnelles</p>	<p>Le Secrétariat Exécutif du CCESP a décliné le processus d'opérationnalisation de l'observatoire en huit (08) étapes. Les plus importantes qui nécessitent des ressources sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les travaux pour la définition du cadre opérationnel de l'observatoire sur la compétitivité des entreprises (Indicateurs de compétitivité, outils de collecte et d'analyse des données, guide des profils des experts, identification de structures partenaires...); • la mise en place de l'équipe chargée de l'animation de l'Observatoire (Coordonnateur, Experts associés); • l'équipement de l'ONCE (Plateforme en ligne, Bureautique...). <p>Les estimations des besoins se chiffrent à 294 350 000 FCFA. Une étude approfondie permettra de faire ressortir le montant définitif pour l'opérationnalisation de l'Observatoire.</p>			
<p>Niveau d'achèvement de l'engagement</p>	<p>Pas commencé</p>	<p>Limité</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Achévé</p>
<p>Description des résultats</p>	<p>Le décret de création de l'observatoire, a été pris en septembre 2017.</p>			

Prochaines étapes	<p>Les prochaines étapes se déclinent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • travaux du Comité Ad hoc pour la définition du cadre opérationnel de l'observatoire sur la compétitivité des entreprises (Indicateurs de compétitivité, outils de collecte et d'analyse des données, guide des profils des experts, identification de structures partenaires...); • mise en place de l'équipe chargée de l'animation de l'Observatoire (Coordonnateur, Experts associés) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Nomination du Coordonnateur par appel à candidature ○ Elaboration des fiches de postes ; ○ Recrutement des membres de l'équipe ; ○ Elaboration du manuel de procédures ; ○ Equipements de l'ONCE (Plateforme en ligne, Bureautique...). • lancement et démarrage des activités de l'observatoire. 		
Principales étapes	Date de début	Date de fin	Niveau d'achèvement
Travaux du Comité Ad hoc pour la définition du cadre opérationnel de l'observatoire sur la compétitivité des entreprises (Indicateurs de compétitivité, outils de collecte et d'analyse des données, guide des profils des experts, identification de structures partenaires...)	1^{er} novembre 2017	30 mars 2018	Pas encore commencé
Mise en place de l'équipe chargée de l'animation de l'Observatoire (Coordonnateur, Experts associés)	1^{er} avril 2017	30 avril 2018	Pas encore commencé

Equipement de l'ONCE (Plateforme en ligne, Bureautique...)	1^{er} mai 2018	31 mai 2018	Pas encore commencé
Lancement et démarrage des activités de l'observatoire	1^{er} juin 2018	30 juin 2018	Pas encore commencé
Informations de contact			
Structure principale de mise en œuvre	Comité de Concertation Etat /Secteur Privé (CCESP).		
Personne responsable dans la structure de mise en œuvre	Mariam FADIGA FOFANA		
Titre, département	Secrétaire Exécutif du Comité de Concertation Etat Secteur Privé		
Courriel et téléphone	<ul style="list-style-type: none"> • comiteconcertation@yahoo.fr • Tel : 20 22 11 25 		
Autres acteurs impliqués, acteurs étatiques impliqués Ministères, OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Industrie et des Mines ; • Direction Générale de l'Economie ; • Institut National de la Statistique ; • Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire ; • Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire. 		

VI.11 Engagement 11 : Promouvoir la loi d'accès à l'information d'intérêt Public n°2013-867 du 23 décembre 2013	
Décembre 2015 - continu	
Structure principale de mise en œuvre / acteur	Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Poste
Description de l'engagement	
Quel est le problème d'intérêt public que l'engagement vise à résoudre ?	<ul style="list-style-type: none"> • Faible connaissance de la loi n°2013-867 du 23 décembre 2013 relative à l'accès à l'information d'intérêt Public ; • Faible connaissance de la Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt Public et aux Documents Publics (CAIDP).
En quoi consiste l'engagement?	<p>L'engagement consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vulgariser la loi relative à l'accès à l'information d'intérêt public ; • amener les organismes publics à rendre disponibles les informations d'intérêt public ; • sensibiliser sur le rôle de la Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt Public et aux Documents Publics (CAIDP) dans le processus d'accès à l'information.
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème d'intérêt public ?	<ul style="list-style-type: none"> • La promotion de cette loi permettra d'informer les citoyens de l'existence de la Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt Public et aux Documents Publics (CAIDP), de les sensibiliser sur leur droit d'accès à l'information ainsi que sur les dispositions réglementaires en vigueur sur la question. • Avec la mise en œuvre de cet engagement, tous les citoyens ont accès aux informations d'intérêt publics et ont recours à la Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt Public et aux Documents Publics (CAIDP) en cas de difficultés.
Pourquoi l'engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?	<ul style="list-style-type: none"> • L'engagement consiste à améliorer la divulgation de l'information. • Il existe des voies de recours à la disposition des citoyens qui se voient refuser l'accès aux informations d'intérêt public et aux documents publics. • L'engagement améliore la transparence et l'accès à l'information. • Des responsables à l'information ont été désignés dans chacune des structures publiques. Désormais, les citoyens savent à qui s'adresser pour avoir des informations. • En cas de refus, la CAIDP est saisie pour étudier la question et peut

	même sanctionner si nécessaire.			
Niveau d'achèvement de l'engagement	Pas commencé	Limité	Substantiel	Achevé
			X	
Description des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • La sensibilisation a débuté depuis le mois de décembre 2015 avec les éditeurs, les journalistes qui sont des acteurs clés dans la promotion de la loi ; • La sensibilisation s'est poursuivie avec les autres parties prenantes et elle doit couvrir l'ensemble des régions de la Côte d'Ivoire ; • Toutes les structures (ministères, institutions publiques et sociétés publiques) ont désigné des responsables à l'information ; • La sensibilisation a porté des fruits : <ul style="list-style-type: none"> ○ 12 cas de saisine dont 3 à titre consultatifs et 9 cas de contentieux ; ○ Pour les cas de contentieux, 5 décisions rendues, 1 cas jugés irrecevable pour absence de requête adressée à l'organisme concerné et 3 en cours de traitement. 			
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> • Prise du texte sur le coût de reproduction des documents. 			
Principales étapes	Date de début	Date de fin	Niveau d'achèvement	
Prise du texte sur le coût de reproduction des documents	5 mai 2017		En cours	
Informations de contact				
Structure principale de mise en œuvre	Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Poste /CAIDP			
Personne responsable dans la structure de mise en œuvre	SAKO Ahmed, Conseiller Technique			
Titre, département	Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Poste /CAIDP			
Courriel et téléphone	<ul style="list-style-type: none"> • a.sako@telecom.gouv.ci • +225 20 34 73 87 			

	<ul style="list-style-type: none"> • +225 02 13 13 28
Autres acteurs impliqués, acteurs étatiques impliqués Ministères, OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Administration publique et tout autre organisme exécutant une mission de service public ; • Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt Public et aux Documents Publics (CAIDP) ; • Organisations de la société civile ; • Organisations professionnelles du secteur privé.

VI.12 Engagement 12 : Garantir la liberté de la Presse et la pluralité d'expression				
Mai 2016-mai 2018				
Structure principale de mise en œuvre / acteur	Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Poste			
Description de l'engagement				
Quel est le problème d'intérêt public que l'engagement vise à résoudre ?	Absence de libéralisation du secteur télévisuel			
En quoi consiste l'engagement?	<p>L'engagement vise à garantir la pluralité d'expression et la liberté de la presse par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la libéralisation de l'espace télévisuel ; • le soutien financier et matériel aux entreprises de presse écrite. 			
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème d'intérêt public ?	<p>La mise en œuvre de l'engagement se traduira par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une diversification des contenus audiovisuels ; • la promotion de l'accès à l'information ; • la garantie de la liberté d'expression. <p>En ouvrant le paysage audiovisuel ivoirien, le Gouvernement encourage la diversité des opinions (diversité des contenus et des lignes éditoriales) et renforce le droit à l'information.</p> <p>Par ailleurs, en soutenant les entreprises de presse à travers le Fonds de Soutien au Développement de la Presse (FSDP), notamment par l'octroi de subventions, le Gouvernement encourage l'accès à l'information, et réaffirme son attachement à la démocratie et à la liberté d'expression.</p>			
Pourquoi l'engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?	<ul style="list-style-type: none"> • L'engagement vise à permettre aux citoyens d'accéder à une diversité de sources d'information pour lui permettre de se faire sa propre opinion ; • Du point de vue de l'OGP, l'engagement facilite l'accès à l'information, renforce l'intégrité publique. 			
Niveau d'achèvement de l'engagement	Pas commencé	Limité	Substantiel	Achevé
			X	

Description des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • La libéralisation de l'espace audio-visuel a été amorcée, avec la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) qui a autorisé, récemment, 4 chaînes privées dans le cadre de la mise en œuvre de la Télévision Numérique Terrestre (TNT). Le processus du choix des diffuseurs a été lancé mais il a finalement été demandé à l'Etat de créer une société de diffusion. 3 bouquets satellitaires ont également été autorisés ; • Près de 800 millions de FCFA sont mis à la disposition du fonds de soutien à la presse alimenté par une parafiscalité sur la publicité (500-600 millions /an). • Il existe aussi un fonds de garantie de 2 milliards de FCFA. 		
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> • Réintroduire le projet de loi sur l'audio-visuel ; • Réintroduire le projet de loi sur la presse à l'Assemblée Nationale. 		
Principales étapes	Date de début	Date de fin	Niveau d'achèvement
Réintroduire le projet de loi sur l'audio-visuel	Mai 2016	Mai 2018	Texte soumis à l'Assemblée Nationale
Réintroduire le projet de loi sur la presse à l'Assemblée Nationale	Mai 2016	Mai 2018	Texte soumis à l'Assemblée Nationale
Informations de contact			
Structure principale de mise en œuvre	Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Poste		
Personne responsable dans la structure de mise en œuvre	SAKO Ahmed, Conseiller Technique		
Titre, département	Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Poste		
Courriel et téléphone	<ul style="list-style-type: none"> • a.sako@telecom.gouv.ci+225 20 34 73 87 • +225 02 13 13 28 		
Autres acteurs impliqués, acteurs étatiques impliqués	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère chargé des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques ; • Organes de régulation du secteur de la Communication ; 		

Ministères, OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none">• Organisations de la Société Civile ;• Organes de Presse.
--	---

VI.13 Engagement 13 : Mettre en place cinq Comités Communaux de Lutte contre le Racket (CCLR)	
Avril 2016-Mai 2018	
Structure principale de mise en œuvre / acteur	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité / Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local
Description de l'engagement	
Quel est le problème d'intérêt public que l'engagement vise à résoudre ?	<p>La corruption reste un fléau à l'échelle mondiale.</p> <p>En Côte d'Ivoire, la pratique du racket, autre forme de corruption, est observée dans les services publics et privés et même dans les collectivités territoriales.</p> <p>Cela constitue une entrave à la bonne gouvernance et impacte négativement la croissance économique.</p>
En quoi consiste l'engagement?	<p>Cette activité consiste en une appropriation locale de la lutte contre le racket sous toutes ses formes à travers la mise en place de dispositifs locaux de veille et de contrôle que sont les comités locaux de lutte contre le racket.</p> <p>Il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sensibiliser les acteurs économiques et la population sur les méfaits du racket à travers les canaux traditionnels et modernes de la communication ; • renforcer les capacités des acteurs de la société civile sur la lutte contre le racket ; • mener des actions de communications, d'information et d'éducation du public ; • identifier et traiter les secteurs les plus touchés par le racket ; • contribuer à l'assainissement des procédures de passation des marchés publics ; • sensibiliser à la facilitation de la saisine de la justice par les services de contrôle ; • mettre en place un système de veille et de vigilance ; • renforcer l'Etat de droit.
Comment l'engagement contribuera-t-il à	<ul style="list-style-type: none"> • Instituer par arrêté municipal des Comités Communaux de Lutte contre le Racket (CCLR). Présidés par l' élu local ou son représentant, ces comités sont composés de représentants des organisations de la

résoudre le problème d'intérêt public ?	<p>société civile et des administrations publiques locales ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vulgariser le Bulletin de Service (BS), document mettant les agents de police en mission ; • Sensibiliser les responsables des autres administrations publiques locales sur l'affichage des coûts des actes payables et leurs délais de production. 			
Pourquoi l'engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?	<ul style="list-style-type: none"> • L'engagement est pertinent en ce sens qu'il permet de mettre la population au cœur de la lutte contre le racket. En effet, la réduction de la corruption et partant du racket est un impératif pour la cohésion sociale, la crédibilité des institutions et la pérennité du système démocratique. • Elle constitue donc un aspect essentiel des efforts pour la bonne gouvernance, la transparence dans la gestion publique, le renforcement de l'intégrité publique, le développement économique et social et la lutte contre la pauvreté. 			
Informations additionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • budget de l'engagement : 86 500 000 FCFA • lien avec d'autres programmes gouvernementaux : Millenium Challenge Corporation (MCC), Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) • la lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance occupent une place de choix dans le PND 2016-2020. 			
Niveau d'achèvement de l'engagement	Pas commencé	Limité	Substantiel	Achevé
			X	
Description des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation effectuée dans les localités visitées ; • renforcement des capacités de premier niveau ; • Installation de Onze (11) CCLR (Dabou, Attécoubé, Cocody, Agou, Grand-Lahou, Gagnoa, Yamoussoukro, Bouaké, Abengourou, Aboisso et Tiassalé) ; • disponibilité des arrêtés municipaux de nomination des membres des CCLR; • effectivité de l'usage du bulletin de service pour les agents de la police nationale. 			
Prochaines étapes	<p>Renforcement des capacités des membres pour leur permettre/</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'être opérationnels ; • de participer effectivement à améliorer les indicateurs de lutte contre le Racket et agir efficacement sur le quotidien des populations. 			

Principales étapes	Date de début	Date de fin	Niveau d'achèvement
Renforcement des capacités des membres pour leur permettre	Janvier 2018	Juin 2018	Non commencé
Informations de contact			
Structure principale de mise en œuvre	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité		
Personne responsable dans la structure de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Dago Djahi Lazare, Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local • Yapo Jean Jacques, Assistant du Directeur Général 		
Titre, département	Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local		
Courriel et téléphone	<ul style="list-style-type: none"> • ddjahilazare@yahoo.com; • yapojj2002@yahoo.fr, • +22520212776 • +22520212779. 		
Autres acteurs impliqués, acteurs étatiques impliqués Ministères, OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG); • Inspection Générale des Services de Police (IGSP) ; • Ministères concernés ; • Organisations de la Société Civile, notamment, le Mouvement pour la Lutte contre l'Injustice (MPLCI) et le Réseau des Organisations de la Société Civile Ivoirienne pour le contrôle Citoyen de l'Action Publique (ROSCI-CCAP) ; • Programme des Nations Unis pour le Développement (PNUD) ; • Collectivités cibles ; • Union Européenne (UE). 		

VI.14 Engagement 14 : Promouvoir le budget participatif dans cinq communes	
Mai 2016-Juin 2018	
Structure principale de mise en œuvre / acteur	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité/ Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local
Description de l'engagement	
Quel est le problème d'intérêt public que l'engagement vise à résoudre ?	<p>Le secteur de la gouvernance locale reste confronté à de nombreux défis malgré les efforts du Gouvernement et de ses partenaires.</p> <p>L'insuffisante participation des populations à l'élaboration du budget dans les collectivités locales.</p>
En quoi consiste l'engagement?	<ul style="list-style-type: none"> • La promotion de la participation citoyenne dans la gouvernance locale. • L'appui à la gouvernance locale doit encourager l'équité, la transparence, la responsabilité, la prise en compte du genre et une participation effective de tous les acteurs locaux, propices au renforcement d'une confiance mutuelle, à l'efficacité de l'action publique en faveur du développement. <p>De façon spécifique, il s'agit:</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'encourager des cadres d'échanges et de concertation impliquant les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les organisations de la société civile (OSC) dans le processus d'analyse et d'élaboration des décrets et arrêtés subséquents de la loi sur le transfert des compétences ; • de proposer des mesures et textes d'application qui clarifient les responsabilités des collectivités territoriales de façon générale sur tous les points conflictuels notamment, la gestion des ordures ménagères, le transport, la classification et la répartition des voies ; • de soutenir les mécanismes de responsabilisation des autorités locales envers la tutelle, envers les citoyens et en leur propre sein ; • de renforcer les dispositifs institutionnels qui garantissent le droit à l'information, encouragent le dialogue, une répartition équitable des rôles et un consensus entre l'ensemble des groupes sociaux, y compris les groupes marginalisés ; • de développer les capacités des autorités locales, notamment au regard de la mise en œuvre de politiques participatives, en favorisant en particulier l'implication des femmes et des jeunes dans les

	<p>processus de décision afin d'en assurer la pérennité ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • de créer les conditions d'un environnement favorable à la participation de tous les acteurs locaux ; • de renforcer les capacités opérationnelles des organisations de la société civile en matière d'élaboration du budget participatif.
<p>Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème d'intérêt public ?</p>	<p>La mise en œuvre de l'engagement mettra en synergie, selon l'activité, plusieurs structures techniques des collectivités territoriales, des ministères, des projets et programmes existants au plan local.</p> <p>A terme, le projet permettra d'atteindre les résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les contraintes d'une mise en œuvre efficace et efficiente de la gouvernance participative sont identifiées, restituées et validées par tous les acteurs impliqués ; • les stratégies d'amélioration de la gouvernance locale sont élaborées et mises en œuvre de façon concertée par tous les acteurs impliqués ; • Les acteurs essentiels impliqués dans la gouvernance locale en occurrence les collectivités territoriales, les OSC, les leaders d'opinions, les femmes et les jeunes sont organisées, sensibilisés puis formés la participation citoyenne ; • des réseaux thématiques des organisations de la société civile, constituant des cadres d'échanges et observatoires, sont installés et leurs capacités opérationnelles sont renforcées en matière de participation citoyenne ; • les capacités des OSC sont renforcées en matière d'analyse et de formulation de propositions pour une action publique efficiente qui prend en compte les droits humains, le genre, ainsi que les priorités des communautés et les besoins de développement ; • les populations en général, les femmes et les jeunes en particulier sont impliqués et participent à toutes les étapes du processus de prises de décisions ; • les organisations de la société civile sont sensibilisées et appuient les dispositifs locaux dans la mise en œuvre du plan d'actions de l'amélioration de la gouvernance locale.
<p>Pourquoi l'engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre de cet engagement renforcera la gouvernance locale et la participation citoyenne selon une approche participative. • Il permettra de développer les capacités opérationnelles de l'ensemble des acteurs impliqués dans la gouvernance locale (aux niveaux individuels, organisationnels, et institutionnels) en intégrant la

	notion du genre, les jeunes et l'ensemble des groupes vulnérables faisant la promotion de la redevabilité des élus locaux envers leurs populations.			
Informations additionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • budget de l'engagement : 50.000.000 FCFA ; • lien avec le Plan National de Développement et la Stratégie Nationale Anti-corruption ; • lien avec les Objectifs de Développement Durable. 			
Niveau d'achèvement de l'engagement	Pas commencé	Limité	Substantiel	Achevé
			X	
Description des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Un travail engagé par la société civile et certains élus sur le terrain ; • Sensibilisation et accompagnement des collectivités engagées dans le processus ; • Suivi et évaluation des activités menées par les ONG travaillant sur la question. • Grand-Lahou, Tiassalé et Bouaké expérimentent déjà le budget participatif ; • Plusieurs collectivités (Daloa, Abengourou, Yamoussoukro, Gagnoa, Divo, Bondoukou, Man, Duékoué, Korhogo et Ferkessédougou) engagées dans la phase expérimentale, avec l'appui de l'ONG Délégation Fondation AKWABA, à travers : <ul style="list-style-type: none"> ○ la formation des leaders d'opinion et des facilitateurs ; ○ la tenue des différents fora tels les fora communautaire, les fora des délégués et les fora communaux. 			
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> • Répétition de ces activités pour vérifier les automatismes ; • Suivi des fora. 			
Principales étapes	Date de début	Date de fin	Niveau d'achèvement	
Répétition de ces activités pour vérifier les automatismes	Janvier 2018	Juin 2018	Non commencé	
Suivi des fora	Janvier 2018	Juin 2018	Non commencé	
Informations de contact				
Structure principale de mise en œuvre	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité			

Personne responsable dans la structure de mise en œuvre	Dago Djahi Lazare
Titre, département	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local • Yapo Jean Jacques, Assistant du Directeur Général,
Courriel et téléphone	<ul style="list-style-type: none"> • ddjahilazare@yahoo.com; +22520212776 • yapojj2002@yahoo.fr, +22520212779.
Autres acteurs impliqués, acteurs étatiques impliqués Ministères, OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Collectivités cibles ; • Mouvement pour la Lutte contre l'Injustice ; • Organisation de la Société Civile ; • Fautières des Collectivités Territoriales (ARDCI-UVICOCI) ; • Opérateurs économiques.

VI.15 Engagement 15: Créer et rendre fonctionnel un Observatoire National sur la Qualité des Services Financiers				
Mai 2016-Juin 2018				
Structure principale de mise en œuvre / acteur	Ministère de l'Economie et des Finances /Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique			
Description de l'engagement				
Quel est le problème d'intérêt public que l'engagement vise à résoudre ?	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de la protection des consommateurs de services financiers ; • Faible transparence dans la fourniture des prestations des établissements financiers; • Inefficacité des structures chargées d'arbitrer les plaintes des clients envers les banques et Services Financiers Décentralisés (SFD). 			
En quoi consiste l'engagement?	<p>La création d'un Observatoire de la Qualité des Services Financiers a pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'information du public sur les services financiers et leurs coûts ; • la médiation entre les institutions financières et leurs clients en cas de litige ; • la promotion de l'éducation financière. 			
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème d'intérêt public	Au regard de ce constat des usagers des services bancaires et financiers, la création de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF) s'impose afin d'améliorer l'accès des populations aux informations concernant le secteur financier.			
Pourquoi l'engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des prestations de services; • Augmentation de la responsabilité des entreprises dans le secteur financier ; • Création de communautés plus sécurisées. 			
Informations additionnelles	Aucune			
Niveau d'achèvement de l'engagement	Pas commencé	Limité	Substantiel	Achevé
			X	

Description des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • La prise du décret n°2016-1136 du 21 décembre 2016 portant création, organisation et fonctionnement de l'Observatoire de la Qualité des services Financiers de CI, en abrégé OQSF-CI ; • l'opérationnalisation de l'OQSF est en cours (établissement d'un budget de fonctionnement, recrutement du personnel et installation du personnel...) ; • la constitution du Conseil d'Orientation ; • le recrutement du Secrétaire Exécutif par appel à candidature. 		
Prochaines étapes	Nomination par arrêté du Secrétaire Exécutif de l'OQSF		
Principales étapes	Date de début	Date de fin	Niveau d'achèvement
Nomination du Secrétaire Exécutif	2017		En cours
Informations de contact			
Structure principale de mise en œuvre	Ministère de l'Economie et des Finances / Programme de Développement du Secteur Financier (PDESFI)		
Personne responsable dans la structure de mise en œuvre	Issa FADIGA		
Titre, département	Conseiller Technique en Charge de la Réforme du Secteur Financier, Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances		
Courriel et téléphone	<ul style="list-style-type: none"> • ifadigamef@hotmail.com • +225 20 20 81 56 		
Autres acteurs impliqués, acteurs étatiques impliqués Ministères, OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ; • Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ; • Association des consommateurs ; • Association des Professionnels de Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire (APBEF-CI) ; • Association des Sociétés d'Assurance de Côte d'Ivoire (ASACI) ; • Association des Professionnels des Systèmes Financiers Décentralisés de Côte d'Ivoire (APSFDF) ; • Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest ; • Banque Mondiale. 		

VII. ECHANGES ET APPRENTISSAGES AVEC LES PAIRS

Depuis l'engagement de la Côte d'Ivoire de faire partie du Partenariat, elle a toujours été présente aux rendez-vous avec les pairs. Ainsi, elle a pris part aux rencontres suivantes :

- la Rencontre Régionale Africaine à Dar Es Salam en mai 2015 où la Côte d'Ivoire sans être membre du Partenariat, a pu bénéficier de l'expérience des autres pays ;
- le Sommet de Mexico en octobre 2015 au cours duquel notre pays a fait son entrée officielle à l'OGP ;
- l'atelier Open Data à Paris en février 2016 ;
- la Rencontre Régionale Africaine à Cape Town, en mai 2016, où la Côte d'Ivoire a soumis aux instances de l'OGP, l'esquisse de son premier Plan d'Actions National de Gouvernement Ouvert ;
- le sommet de Paris, en décembre 2016, sur le thème « la formation de nouvelles alliances entre les gouvernements et la société civile ». La Côte d'Ivoire représentée au haut niveau de l'Etat par Monsieur le Premier Ministre a pu partager son expérience et bénéficié des échanges avec les autres participants, dans le cadre de divers panels et tables rondes ;
- la rencontre francophone de Ouagadougou, en juin 2017, au cours de laquelle, notre pays a été invité à partager son expérience en matière de collaboration avec la société civile, de conduite du processus OGP et d'élaboration du Plan d'Actions National avec les autres pays présents.

VIII. CONCLUSION, AUTRES INITIATIVES ET ETAPES SUIVANTES

VIII.1 Leçons apprises

Le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert offre de réelles opportunités de partage d'expériences entre les réformateurs à travers le monde.

Désormais en réseau, ces pays partagent volontairement les bonnes pratiques en matière de transparence et de collaboration avec la société civile et le secteur privé.

Au cours de l'Atelier de formation sur les techniques d'élaboration d'un Plan d'Actions de Gouvernement Ouvert, la Côte d'Ivoire a pu bénéficier de l'expérience des pays pairs comme la Tunisie et le Libéria dans le cadre de l'élaboration de son Plan d'actions National. Par ailleurs, plusieurs leçons ont été reçues de l'Unité de Soutien OGP sur les erreurs à éviter lors de la formulation des engagements et de la conduite du processus OGP.

L'engagement sur la mise en place du portail Open Data Côte d'Ivoire, www.data.gouv.ci est un élément majeur du Plan d'Actions National 2016-2018 de la Côte d'Ivoire. La mise en place de cette plateforme a bénéficié des fructueux échanges avec la France et le Burkina Faso, à l'occasion d'un séjour d'étude Open Data à Paris, en partenariat avec Open Data Burkina Faso, la Banque Mondiale, CFI Média et le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert.

L'expérience de l'Unité de Soutien OGP en matière de conduite du processus OGP dans les différents pays permet à la Côte d'Ivoire d'avoir des réponses chaque fois que le besoin se fait sentir.

Le bien-être des populations est l'un des objectifs partagé à la fois par le Gouvernement et la société civile. La participation de la Côte d'Ivoire à l'OGP permet de rassembler les différentes parties autour de la poursuite de cet objectif. Le Gouvernement travaille harmonieusement avec la société civile, qui, à son tour, voit le Gouvernement comme un partenaire privilégié qui reste à l'écoute de ses préoccupations.

VIII.2 Autres initiatives

Outre les engagements pris dans le Plan d'Actions National 2016-2018, plusieurs autres initiatives s'inscrivant dans l'esprit OGP sont en cours. C'est le cas, par exemple de :

- la plateforme <https://www.e-impots.gouv.ci/> qui permet aux entreprises de télédéclarer et télépayer leurs impôts sur internet ;
- la possibilité de faire les pré-inscriptions des élèves des lycées et collèges à partir d'internet.

VIII.3 Etapes suivantes

La Côte d'Ivoire est à mi-parcours de l'exécution de son Plan d'Action. Après l'envoi de son rapport d'auto-évaluation à mi-parcours, elle attend de connaître les recommandations et conclusions de l'évaluation indépendante.

Elle poursuivra la mise en œuvre des différents engagements qui doit être achevée à la fin du mois de juin 2018.

Les consultations en vue de l'élaboration du prochain Plan d'Action National 2018-2020 ont commencé avec cinq (05) régions. Ces rencontres se poursuivront pour permettre au Comité Technique OGP de recueillir plus de propositions de thématiques en vue de la formulation des futurs engagements à mettre dans le deuxième Plan d'Actions National 2018-2020.

VIII.4 Conclusion

La participation de la Côte d'Ivoire à l'OGP est une opportunité pour inscrire le pays durablement dans la culture de la transparence, de la redevabilité et de la lutte contre la corruption. Elle constitue une occasion pour le Gouvernement de bénéficier des avis de la société civile dans un esprit de partenariat fructueux. Quant à la société civile, l'OGP constitue un cadre propice pour soumettre ses préoccupations et faire des suggestions sur la manière d'améliorer la transparence dans la gestion des affaires publiques.

La société civile l'a bien compris en créant une « plateforme de la société civile pour l'OGP » qui lui donne un poids et une voix. Cette plateforme permet au Gouvernement de Côte d'Ivoire d'avoir un groupe d'interlocuteurs bien identifié et avec lequel il est possible d'instaurer une collaboration pérenne.

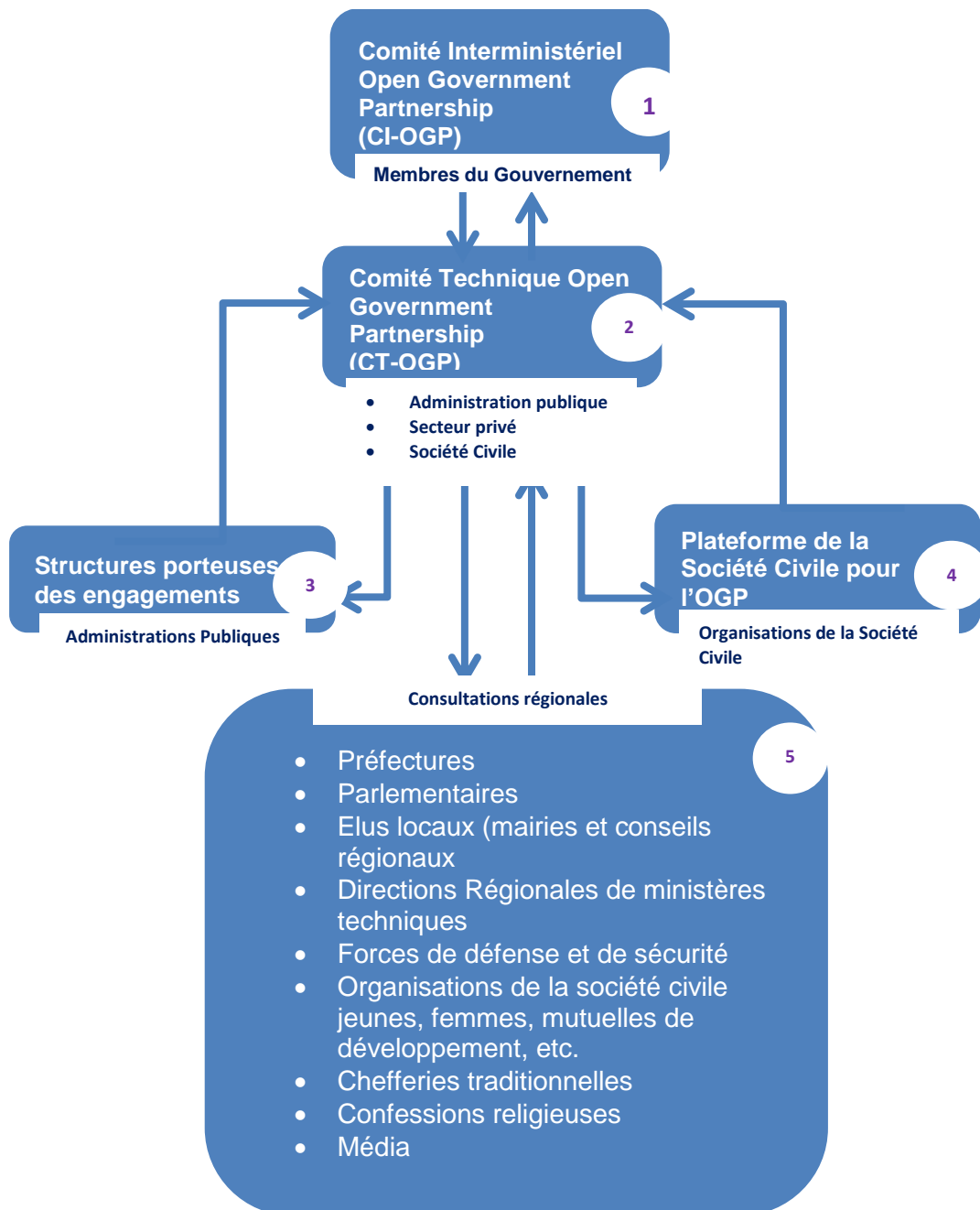
L'assiduité des populations aux différentes rencontres dans le cadre de l'OGP montre bien l'intérêt de celles-ci pour les questions portant sur la transparence. Les impliquer directement, c'est les mettre au cœur de cette quête permanente de transparence.

Désormais, la promotion de la transparence et la lutte contre la corruption ne sont plus du seul ressort du Gouvernement car les défis inhérents à cette lutte exigent l'implication de tous.

C'est à ce prix que les réformes menées auront un plus grand impact sur le bien-être des populations.

IX. ANNEXES

Annexe 1: Cadre globale de participation et de co-création



Annexe 2: Point des différentes rencontres pendant l'élaboration du Plan d'Actions National 2016-2018

Rencontres	Période	Objet de la rencontre
Atelier de formation	28-29 janvier 2016	Formations sur les techniques d'élaboration du Plan d' Actions National OGP
Réunions du CI-OGP	10 mars 2016	Début des rencontres
	18 mars 2017	Propositions des thématiques
	29 avril 2016	Finalisation de l'esquisse du Plan d'Actions National 2016-2018
	27 juin 2016	Validation du Plan d'Actions National
Mini-atelier	7 avril 2016	Lancement des consultations régionales OGP 2016
Consultations régionales		
consultations pilote d'Abidjan	8-9 avril 2016	Recherche des thématiques
Abengourou	14-15 avril 2016	Recherche des thématiques
Bouaké	14-15 avril 2016	Recherche des thématiques
Korhogo	14-15 avril 2016	Recherche des thématiques
Man	15-16 avril 2016	Recherche des thématiques
San Pédro	14-15 avril 2016	Recherche des thématiques
Séances de travail du CT-OGP	Troisième semaine du mois d'avril	Elaboration du projet de Plan d'Actions National 2016-2018
Rencontre régionale africaine à Cape Town, en Afrique du Sud	04-06 mai 2016	Observations de l'Unité de Soutien OGP sur le plan d'Actions

Rencontres	Période	Objet de la rencontre
Atelier de la société civile sur le projet de plan d'actions	26 et 27 mai 2016	Observations sur le projet de Plan d'Actions National
Atelier CT-OGP	13-14 juin 2016	Prise en compte des observations de l'Unit
Atelier CT-OGP avec la société civile, les représentants de d'Assemblée Nationale et les autres partenaires	16-18 juin 2016	Pré-validation du Plan d'Actions National
Réunions du CT-OGP	Ensemble de la période	Suivi des diligences dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Actions

Annexe 3: Liste des organisations membres de la plateforme de la société civile pour l'OGP

N°	STRUCTRE	SIGLE	COURIEL	TELEPHONE
1	Aide-Assistance & Développement Communautaire de Cote d'Ivoire	ADC-CI	ongadc_ci@yahoo.fr	(225) 08361673
2	Agir pour la Démocratie, la Justice et la Liberté en Côte d'Ivoire	ADJL-CI	adjlci@yahoo.com	(225) 22413589/05100109
3	Association des Femmes Juristes de Cote d'Ivoire	AFJCI	associationdesfemmesjuristes@yahoo.fr	(225) 09324598
4	Ligue Africaine de Lutte Contre la Corruption	ALACO	alaco@alacor.org	(225) 07821837
5	Actions pour la Protection des Droits de l'Homme	APDH	courrier@apdhci.org	(225) 49368133
6	Coordination des Actions des Diplômés de l'Enseignement Supérieur	CADES	kkanleo@gmail.com	(225) 08023155
7	Centre de Recherche et de Formation sur le Développement Intégré	CREFDI	contact@crefdi.org	(225) 01480543
8	Genre Développement et Droits Humains	GDDH	gddh_ci@yahoo.fr	
9	Ligue Ivoirienne des Droit de l'Homme	LIDHO	lidhosiege@yahoo.fr	(225) 09995433
10	Mouvement Ivoirien Des Droits Humains	MIDH	siege_midh@yahoo.fr	(225) 22458997/48333384
11	Mouvement pour la Lutte Contre l'Injustice	MPLCI	ongmplci@gmail.com	(225) 07003132
12	Organisation Femme en Action de Cote D'ivoire	OFACI	binatefatou1@gmail.com	(225) 20390382/05014018
13	Plateforme des Organisations de la Société Civile pour les Elections en Côte D'ivoire	POECI	kacoublathe@yahoo.fr	(225) 08255055/41141604
14	Réseau des Jeunes Entrepreneurs de Cote d'Ivoire	REJECI	santafebla2013@gmail.com	(225) 07013597/05057393
15	Réseau Ivoirien des Jeunes Leaders pour l'Intégrité	RIJLI	rijli@gmail.com	(225) 49401512
16	Social Justice	SOCIAL JUSTICE	socialjustice.ci@gmail.com	(225) 23527213 /05762095
17	Sos Exclusion	SOS EXCLUSION	sosexclusion@yahoo.fr	(225) 07567807
18	Transparency Justice	TRANSPAREN CY JUSTICE	transparencyjustice@yahoo.fr	(225) 07079970